



EnVA

École nationale vétérinaire d'Alfort

Autorisation ou refus de mise en ligne, à retourner par mail à bibliotheque@vet-alfort.fr

Je soussigné, auteur / ayant-droit¹ de la thèse

.....
.....

autorise par la présente la bibliothèque de l'École nationale vétérinaire d'Alfort à diffuser en ligne la version pdf de ma thèse / de la thèse dont je suis l'ayant-droit, et sa reproduction en texte intégral pendant toute la durée de la protection accordée à une œuvre par le code de la propriété.

Je reconnais avoir été informé que la thèse dont je suis l'auteur ou l'ayant droit apparaîtra sur les moteurs de recherche et pourra être consultée et téléchargée par des personnes extérieures aux écoles vétérinaires.

refuse la mise en ligne de cette thèse jusqu'à l'extinction de la protection accordée à une œuvre par le code de la propriété.

Fait à, le, signature

¹ Rayer la mention inutile

ALFORT TH. M. ÉD. VÉT.
1937 N° 48

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

Année 1937

N°

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

(DIPLÔME D'ÉTAT)

Soutenue devant la Faculté de Médecine de Paris

PAR

M. MORRE, Jean-Honoré-Gaston-Louis

Né le 21 Juillet 1912, à SAINT-LO — Manche



RACES OVINES DE L'AVRANCHIN ET DU COTENTIN

**Etude sur les Moutons d'herbage producteurs de viande
du Département de la Manche**

JURY { *Président* : M. Gosset, professeur à la Faculté de Médecine de Paris
de { *Membres* { M. Letard } professeurs à l'École Vétérinaire d'Alfort.
THÈSE { M. Verge }

SAINT-LO

IMPRIMERIE BARBAROUX

1937

ALFORT TH. M^{ÉD.} VÉT.
1937 N^o 48

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

Année 1937

N^o

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

(DIPLOME D'ÉTAT)

Soutenue devant la Faculté de Médecine de Paris

PAR

M. MORRE, Jean-Honoré-Gaston-Louis

Né le 21 Juillet 1912, à SAINT-LO — Manche



RACES OVINES DE L'AVRANCHIN ET DU COTENTIN

**Étude sur les Moutons d'herbage producteurs de viande
du Département de la Manche**

JURY { *Président* : M. Gosset, professeur à la Faculté de Médecine de Paris
de { *Membres* { M. Letard } professeurs à l'École Vétérinaire d'Alfort.
THÈSE { M. Verge }

SAINT-LO

IMPRIMERIE BARBAROUX

1937

PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

Directeur honoraire : M. H. VALLÉE, Inspecteur général honoraire
des Services vétérinaires.

Professeurs honoraires : MM. G. BARRIER, Inspecteur général des Ecoles
Vétérinaires ; H. VALLÉE, G. PETIT.

DIRECTEUR : C. BRESSOU.

PROFESSEURS ET CHARGES DE COURS

CHAIRES	MM.
1° Physique, chimie et toxicologie. Pharmacie. Inspection du lait	MONVOISIN
2° Anatomie descriptive, systématique, topographique et appliquée des animaux domestiques. Tératologie	BRESSOU MIGNON
3° Physiologie. Thérapeutique générale	
4° Agronomie et hygiène. Botanique et aliments du bétail. Matière médicale	SIMONNET
5° Anatomie pathologique, histologie, embryologie, industrie et contrôle des viandes et autres produits animaux	VERGE
6° Parasitologie et maladies parasitaires. Dermatologie et séméiologie de la peau. Zoologie appliquée. Clinique des maladies parasitaires et dermatologiques	HENRY
7° Pathologie médicale, séméiologie et propédeutique. Jurisprudence vétérinaire. Médecine légale. Déontologie. Clinique médicale	ROBIN
8° Pathologie chirurgicale, séméiologie. Médecine opératoire et ferrure. Clinique chirurgicale	COQUOT
9° Pathologie bovine, ovine, caprine et porcine. Maladies des animaux de basse-cour. Séméiologie. Médecine opératoire. Obstétrique. Clinique spéciale	LESBOUYRIES
10° Pathologie générale. Maladies microbiennes et police sanitaire. Microbiologie. Clinique spéciale	PANISSET
11° Zootechnie et appréciation des animaux domestiques. Economie rurale	LETARD

AGREGES ET CHEFS DE TRAVAUX

MM. BERTHELON, FLORENTIN, GORET, MONVOISIN, MOUSSU.

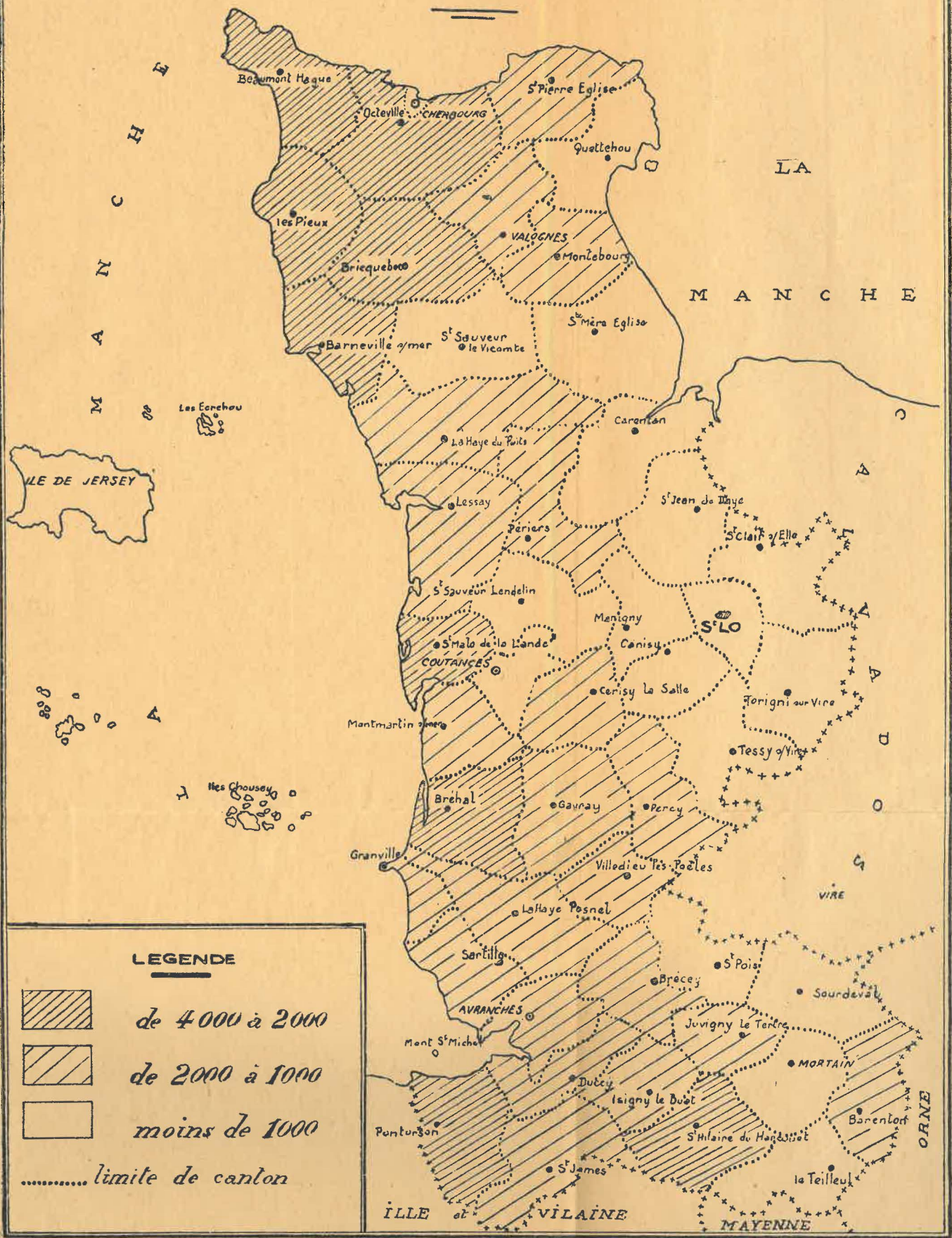
AGREGE CHARGE D'ENSEIGNEMENT

M. CORDIER

La Faculté de Médecine et l'École Vétérinaire déclarent que les opinions émises dans les dissertations qui leur sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner ni approbation, ni improbation.

DENSITE OVINE (têtes de brebis)

par CANTONS



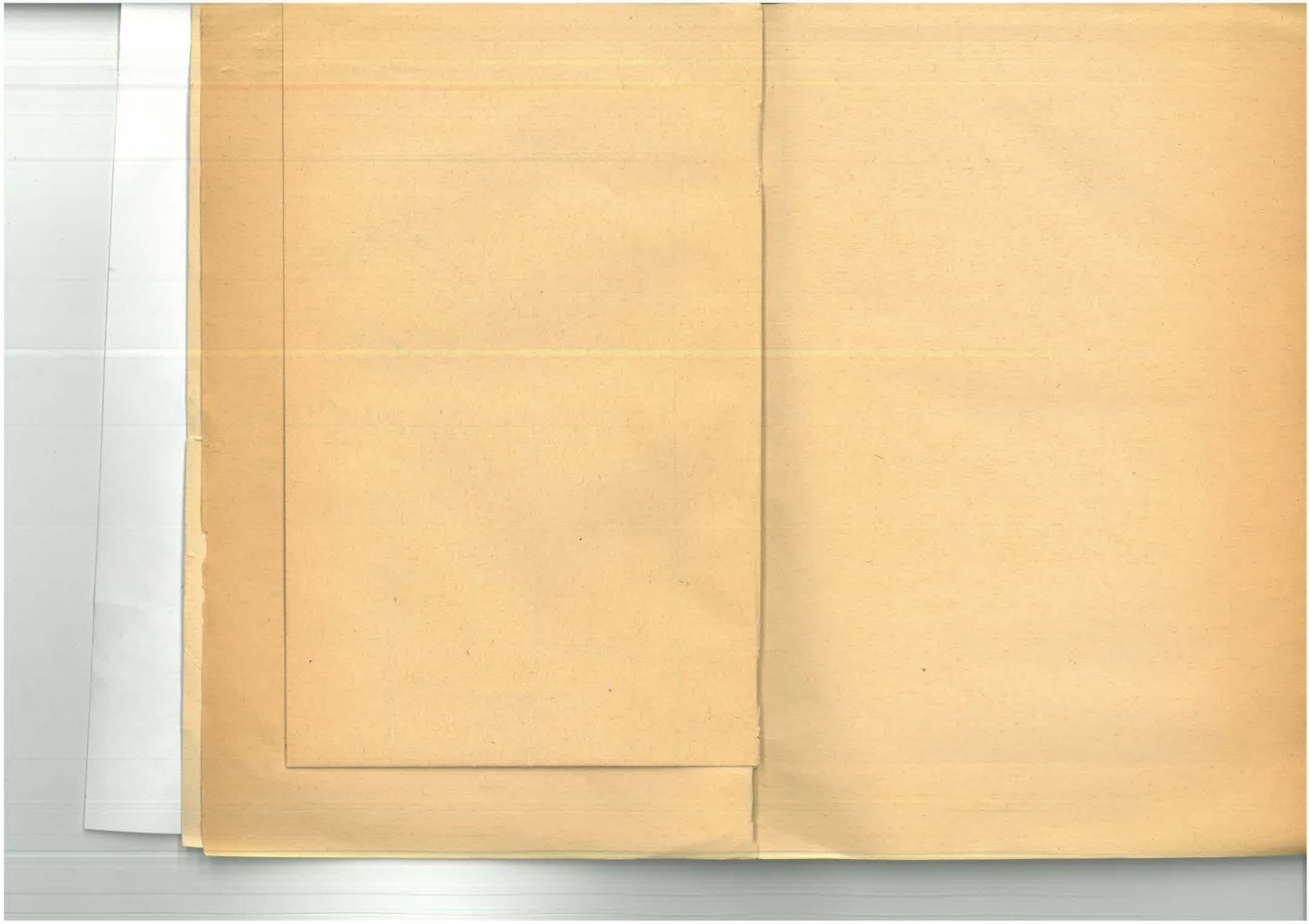
LEGENDE

de 4000 à 2000

de 2000 à 1000

moins de 1000

..... limite de canton



INTRODUCTION

En parcourant notre riante presqu'île « habillée d'un manteau d'herbes vert foncé, harmonieusement plissée, garnie d'arbres et de bosquets, et fermée par un long liseré de sable », (1) nous avons souvent admiré les beaux moutons du pays, à l'énorme toison.

Ces animaux, dispersés au long des dunes du bord de la mer ou dans les herbages entourés de haies vives, ont une vie qui semble si différente de celle des autres moutons, élevés en troupeau, que nous avons décidé de leur consacrer le sujet de cette thèse.

A mesure que cette étude s'avanceit, nous avons trouvé d'autres raisons justifiant et encourageant notre choix.

Les deux races de l'Avranchin et du Cotentin comprennent les seuls moutons d'herbage français, les seuls vivant en plein air, toute l'année.

Ce sont elles aussi qui produisent les agneaux de Pré-Salé à la chair si fine et si savoureuse, tant appréciée des gourmets.

En un mot, les deux races ovines de la MANCHE ont les qualités requises par les éleveurs, pour l'exploitation moderne du mouton. Ainsi les moutons de la MANCHE méritaient bien cette modeste étude, et nous voudrions que, grâce à celle-ci, nos moutons fussent plus connus des éleveurs étrangers à notre département ; puissions-nous les aider à occuper

(1) NOTE : M. GRANDIN, vétérinaire à COUTANCES, Président de la Fédération des Syndicats de Contrôle Laitier, « NOTRE MILLENAIRE ».

la première place qu'ils méritent, à tant d'égards, parmi les éléments divers du troupeau français.

Si nous pouvions faire, de la sorte, œuvre utile pour notre pays que nous aimons tant, nos efforts n'auraient pas été vains.

La MANCHE, « département naisseur par excellence », berceau de races chevalines et bovines remarquables, qui alimente en reproducteurs de choix le quart des départements français, peut et doit jouer le même rôle pour l'espèce ovine.

En étudiant dans le détail les deux races ovines et en mettant en lumière leurs nombreuses qualités, nous essaierons de prouver ce que nous avançons plus haut.

Nous espérons avoir réussi. Nous devons remercier tout particulièrement les nombreux éleveurs, les vétérinaires et les industriels qui ont bien voulu nous donner leur avis sur l'élevage du mouton et nous faire part des observations et d'une expérience qu'une longue pratique agricole, scientifique ou industrielle rendait si précieuse pour nous, et dont ils ont su tous nous faire bénéficier.

Avant de terminer cette courte introduction, nous nous faisons un devoir impérieux d'adresser l'hommage de notre reconnaissance à M. le Professeur LETARD, d'ALFORT et à M. LOMINET, Directeur des Services Vétérinaires de la MANCHE, qui nous ont dirigé et qui nous ont fourni une abondante documentation.

Grâce à ce dernier, en particulier, nous avons pu mener à bien une importante enquête zootechnique : 120 éleveurs de moutons ont reçu un long questionnaire, et 45 vétérinaires sanitaires ont fourni de précieux renseignements. C'est en nous basant sur tant d'autorités compétentes que nous affirmons nos dires en toute certitude. Tous nos chiffres sont les moyennes données par les éleveurs ou les vétérinaires. Nous croyons bon de le rappeler, car ils diffèrent parfois de ceux cités auparavant, surtout en ce qui concerne le nombre de têtes composant les cheptels bovin et ovine.

CHAPITRE I

Géographie -:- Climat

Régions naturelles du département de la Manche

Mode de Tenure -:- Foires et Marchés

Avant d'entrer dans le vif du sujet, dans cette étude sur les moutons de l'Avranchin et du Cotentin, nous croyons indispensable de donner un aperçu de la géographie, du climat et des régions naturelles du département de la MANCHE.

Le climat et le sol exercent une influence prépondérante sur la végétation des herbages, donc sur le développement et l'exploitation du bétail domestique, et ceci se résume par cet aphorisme zootechnique, que les races animales sont le reflet du sol, où plus exactement, du milieu extérieur.

L'élevage, pour être avantageux, doit être rationnel, c'est-à-dire entrepris en fonction des conditions du milieu naturel de vie. Ce milieu commande la production végétale et par suite les systèmes de culture permettant de nourrir le troupeau. Pour tirer parti de la nature, il faut commencer par la comprendre. On n'en profite qu'en lui obéissant et en l'aidant par des moyens appropriés. Il s'en suit que chaque pays et par là, nous entendons chaque région naturelle, a sa flore et son climat ayant déterminé sa faune, c'est-à-dire plus exactement ses races animales domestiques, la raison, l'expérience et la main de l'homme aidant.

Le milieu commande la race et la race commande l'aptitude

à donner par exemple, une laine de qualité très recherchée ou le maximum de viande de choix dans un minimum de temps d'exploitation, donc pour un minimum de dépenses.

Mais ces considérations ne doivent pas être retenues trop longuement pour l'instant ; il convient de réserver en conclusion de cette étude ces vues zootechniques et économiques d'un ordre très général.

SITUATION

Quand l'Assemblée Constituante adapta la division territoriale de la FRANCE à ses vues politiques et sociales nouvelles, la presqu'île du Cotentin, partie Ouest et Nord-Ouest de la Normandie, forma le département de la MANCHE.

La mer qui lui a donné son nom l'entoure de trois côtés et, à l'exception du Mortainais, toutes ses régions, de Cherbourg au Mont-Saint-Michel, sont baignées par la mer.

Le département de la MANCHE est limité par : la mer sur 330 kilomètres de côtes, les départements du Calvados, de l'Orne, de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine.

Il est situé au nord-ouest de la FRANCE, profondément enfoncé dans la mer et presque indépendant des départements qui l'entourent. En latitude, il est traversé par le 49° parallèle, c'est-à-dire qu'il se trouve à mi-chemin entre le pôle et l'équateur.

GEOGRAPHIE

Entouré par la mer, le département a une surface qui varie un peu chaque année. D'après les dernières statistiques, sa superficie approximative serait de 593.000 hectares.

GEOLOGIE

Si l'on examine au point de vue géologique les terrains de la MANCHE, on constate qu'ils sont de médiocre qualité,

puisque à l'exception du plateau jurassique, qui s'étend de Saint-Côme-du-Mont à Montebourg, et des alluvions profondes des vallées, des polders et du Val-de-Saire, l'ensemble du département est à base de terrains primaires : schistes et argiles : (Bocage de Cherbourg-Valognes, Saint-Lo, Coutances) et de terrains quaternaires récents : (dunes du bord de la Mer) où manquent le calcium et le phosphore. Mais la mer, avant l'emploi assez récent des engrais chimiques, fournissait la tangué, le sable et le varech qui judicieusement employés, compensaient le manque de calcium et de phosphore dans des proportions particulièrement satisfaisantes.

CLIMAT

La nature, en donnant au département la forme d'une presqu'île qui s'avance dans la MANCHE, a mis à la disposition des habitants, les éléments essentiels devant permettre les réussites en matière d'élevage.

Un climat doux et humide, grâce au voisinage de la mer à l'influence du Gulf-Stream qui vient battre ses côtes, à la faible altitude des terrains (maximum 368 m), à la grande pluviosité — l'eau fait l'herbe, dit-on — à la nébulosité constante comme à l'absence d'hivers rigoureux et d'étés chauds, permet à l'herbe de croître continuellement et de maintenir le bétail sans abri de jour comme de nuit, hiver comme été.

Dans certaines localités, on rencontre des camélias, des fuschias et des mimosas en pleine terre.

Le climat, peut-on dire, est le facteur principal de la richesse de la MANCHE.

Dans cette presqu'île, longue et étroite, au relief irrégulier, avec 330 kilomètres de côtes, il ne peut y avoir de zones climatiques nettement définies pour chacune des différentes régions.

Par sa situation, le département appartient au régime armoricain, cependant il se distingue des départements voisins

par son climat beaucoup plus maritime. Il est caractérisé par une température modérée et régulière, une humidité presque constante et des vents assez violents.

TEMPERATURE

Les variations de la température se font de la mer vers l'intérieur : les écarts minima se constatent sur les côtes et les écarts maxima vers l'intérieur des terres, surtout dans la région de Saint-Lo et de Mortain.

Les moyennes annuelles varient entre 10° et 11°. En général, le mois le plus froid est celui de janvier : 3 à 4° à Saint-Lo, et 5 à 6° à Barfleur.

Les plus fortes chaleurs se font sentir en juillet pour la région de Saint-Lo ou de Mortain, et en août pour les stations maritimes.

Les amplitudes diurnes sont en général faibles dans les mois les plus froids, et plus fortes durant les mois les plus chauds. Les plus faibles sont constatées à Cherbourg pour les mois d'hiver : 2°5 en décembre.

La température minima observée est en général assez élevée. Si l'on s'en réfère au tableau publié chaque jour par les journaux, pour toute la FRANCE, on note que Cherbourg vient en tête, immédiatement après Nice et Marseille.

Les gelées sont observées de Novembre à Mars. Les grands froids (températures inférieures à — 10°) sont très rares.

Le nombre de jours de gelées varie suivant la situation : Saint-Lo en a annuellement près de 60 ; Sainte-Marie-du-Mont : 35 ; Barfleur et le Cap de la Hague : moins de 10 jours.

Le rideau de nuages interposé entre le ciel et le sol joue le rôle d'écran : la température s'abaisse moins, car les nuages diminuent considérablement le rayonnement nocturne.

Les variations annuelles de température sont relativement faibles. Entre le mois le plus froid et le mois le plus chaud,

il n'y a qu'une différence de température de 10° au Cap de la Hague, et 13°5 à Saint-Lo au lieu de 16° à PARIS.

D'ailleurs, le tableau suivant permettra d'avoir une idée d'ensemble sur la question :

Moyenne du mois	PARIS	HAGUE	Ste-MARIE du-MONT	MORTAIN
le plus chaud	18°6	16°2	16°6	16°8
le plus froid	2°6	6°1	4°5	3°7
Ecart	16°	10°1	12°4	14°1

PLUVIOSITE

La MANCHE reçoit annuellement une quantité de pluies qui oscille autour de 800 à 900 mm, avec un minimum de 600 et un maximum de 1130 mm.

Les hauteurs de Sourdeval, Percy, qui s'étendent jusqu'à Coutances, retiennent une part importante de l'humidité des vents marins, la hauteur annuelle est supérieure à 1 mètre.

Il en est de même sur les collines qui entourent Cherbourg, Valognes et Mortain.

Par contre, les vallées formant des bassins sont moins arrosées : la vallée de la Sélune, abritée de trois côtés, ne reçoit que 680 Mm de pluie. De même certaines stations côtières, au relief fuyant, n'arrêtent pas l'humidité atmosphérique et enregistrent une assez faible quantité de pluies.

CHERBOURG	863 mm
SAINTE-MARIE-DU-MONT	844 —
SAINT-LO	857 —
COUTANCES	1.016 —
SOURDEVAL	1.134 —
MILLY (vallée de la Sélune)	680 —
PARIS	600 —

Les pluies ne sont pas fortes — ni particulièrement torrentielles. Le ciel est tout en pluies fines qui durent des journées entières ; c'est le « crachin », bien connu des habitants.

Les périodes de sécheresse sont rarement longues — elles ont surtout lieu en juillet-août ; quelquefois mars et avril.

Cette deuxième période de sécheresse : mars et avril, à une époque de l'année où la température est peu élevée, n'a aucun effet fâcheux sur le bon état des herbages ; celle de juillet-août est assez courte et peu prononcée, si bien que le tapis vert du département reste toujours intact, et n'est jamais brûlé comme il arrive souvent dans les plaines de la BEAUCE, par exemple, où, pourtant, les chutes d'eau sont presque équivalentes.

NEBULOSITE

D'ailleurs l'ardeur du soleil est toujours tempérée par un rideau de nuages — ce qui évite une trop grande évaporation. On compte, en effet, qu'en moyenne, même en été, la moitié du ciel de la MANCHE est presque toujours couverte de nuages.

VENTS

Les vents dominants sont ceux de l'Ouest. Ce sont des vents assez forts, mais toujours humides. Pour atténuer l'effet des vents, les habitants plantent de grands arbres et clôturent leurs champs grâce à de hauts talus surmontés de haies vives. C'est ainsi que le pays est devenu un « bocage » entretenant la fraîcheur durant l'été et malgré les vents. En même temps les nombreux arbres fournissent le combustible nécessaire et des abris au bétail de plein air. C'est la « Forêt Normande », si bien décrite par M. le Président HERRIOT.

NEIGE et GRELE

Le plus souvent, c'est en Janvier que la neige fait son apparition — mais elle disparaît rapidement, et n'entrave pas la vie en plein air.

Quant à la grêle, elle est assez rare, et ne cause pas de dégâts importants.

REGIONS NATURELLES

PHYSIONOMIE GENERALE

L'aspect général du département n'est pas sans relief.

Bien qu'entouré par 330 kilomètres de côtes, composées tantôt de hautes falaises, tantôt de plages basses, il accuse un vallonnement assez accentué sur presque toute son étendue.

Au sud, notamment, on rencontre des collines dépassant 300 mètres de hauteur qui présentent des paysages tourmentés, rappelant certaines régions de la Suisse (La Suisse Normande).

On peut diviser la MANCHE en deux parties distinctes :

LA PLAINE : connue sous le nom de Cotentin. Son relief est faible, il présente une série de plateaux de 35 à 40 mètres, avec des vallées et des marais.

LE BOCAGE : beaucoup plus étendu : comprend 3 zones :

La zone méridionale : Avranches et Mortain, la plus élevée.

La zone centrale : au relief moins accusé : bocage de Saint-Lo et Coutances.

La zone septentrionale : avec quatre groupes éruptifs : massif des Pieux, celui de la Hague, celui de Valognes, et celui qui longe la mer de Cherbourg à Barfleur.

Ce bref exposé géographique nous permet maintenant d'étudier une à une les différentes régions du département.

LE BOCAGE DU MORTAINAIS

Cette région, d'une superficie approximative de 82.000 hectares, est située au sud du département.

C'est sur ce territoire que le climat est le plus rude, puisque c'est le seul qui ne soit pas baigné par la mer. C'est en outre la région la plus accidentée.

On y peut étudier trois sortes de terres : les terres siliceuses, légères, peu profondes ; les terres argilo-calcaires, plus lourdes et humides ; les terres argileuses, le plus souvent imperméables et humides, formant des prairies de qualité très variable selon la pente.

C'est la seule région de la MANCHE où la surface des terres mises en labour soit à égalité avec la surface des prairies naturelles.

Le Mortainais est le pays de la petite culture : les exploitations ont une superficie de moins de 10 hectares en général.

Le mouton qu'on y exploite est celui de l'Avranchin, il acquiert là une rusticité plus grande que partout ailleurs à cause du mode de vie qui lui est imposé.

L'AVRANCHIN

L'aspect général de cette région, est assez semblable à celui du Mortainais, moins abrupt toutefois et moins tourmenté. Le climat y est plus doux et plus maritime. Le sol est formé de granits : sols légers se desséchant facilement ; de schistes : terres argilo-calcaires recouvrant des collines peu élevées ; de dunes, formant un cordon littoral ; de terres d'alluvions occupant le fond des vallées, comme dans le Mortainais et formant surtout de vastes estuaires occupant de grands espaces que la main de l'homme a transformés en polders, où s'élève parfaitement le mouton.

Ceux-ci se trouvent dans la baie du Mont-Saint-Michel. La grève est formée par un sable gris très riche en carbonate de chaux : la tangué. Dans les anses où les eaux de la mer sont

à peine agitées, les dépôts sont composés d'une argile légère : les « polders » sur laquelle croît en particulier la Criste-Marine, la foirolle (Crista Maritima). La végétation des polders, très appréciée des moutons, est recouverte au moment des grandes marées (prés-salés).

A côté se trouve « l'herbue » (*agrostis maritima*) qui pousse sur les régions côtières, que ne recouvre jamais la mer, sinon accidentellement. Les autres polders du département : celui du Pont-de-la-Roque, de l'estuaire de l'Ay, de la Baie des Veys, sont identiques à ceux de la Baie du Mont-Saint-Michel, bien que moins importants par leur surface. Les véritables polders sont ceux de la baie du Mont-Saint-Michel.

Dans l'Avranchin et dans la baie du Mont-Saint-Michel, l'étendue des prairies dépasse celle des terres labourées. L'espèce ovine y est bien représentée. Les moutons appartiennent pour la presque totalité à la race de l'Avranchin.

BOCAGES DE SAINT-LO et COUTANCES DE VALOGNES et CHERBOURG

Ces deux régions diffèrent de la précédente par un relief plus vague et plus estompé ; seul subsiste un vallonnement sans direction bien déterminée. Le Bocage est constitué par une série de plateaux coupés par des vallées profondes.

La côte est plate, à peine accidentée, sauf à la pointe du Roc de Granville et du Cap de Carteret. Partout ailleurs s'étend une ligne de dunes protégeant « les mielles », pays plat d'alluvions et de sables gagnés sur la mer. Le sol comprend des terres siliceuses (landes de Lessay, forêt de Lithaire) ; des terres argilo-siliceuses : les 2/3 du pays ; des terres argileuses qui recouvrent le fond des vallées et constituent des sols humides plus ou moins riches selon le drainage naturel des prairies, les mielles, couvertes d'une herbe fine recherchée des moutons. Ce sont des terres très améliorées par l'emploi de varechs et de tangué.

Dans le bocage de Saint-Lo et de Coutances, l'espèce ovine est en général moins abondante que dans certaines autres régions et tous les sujets d'élevage appartiennent à la race du Cotentin.

Par contre dans ceux de Cherbourg et de Valognes, la population ovine est très réputée et plus nombreuse ; elle appartient elle aussi, en entier, à la race du Cotentin. Des foires et des marchés très importants facilitent l'écoulement des produits et des animaux.

LA HAGUE

La pointe de la Hague est le promontoire qui termine le département au Nord-Ouest. C'est un pays granitique accidenté, d'un aspect très original, grâce à ses landes et ses champs entourés de pierres sèches qui en font comme un coin de Bretagne perdu en Normandie.

La côte est des plus escarpée en de nombreux points, en d'autres nous retrouvons les dunes et les mielles des côtes ouest de la MANCHE.

Sur ce sol peu profond et assez pauvre vit un grand nombre de moutons appartenant, soit à la race primitive de la Hague, soit à son croisement avec la race Cotentine, soit aussi à des éléments très purs de cette dernière.

LE VAL DE SAIRE

De toute la MANCHE c'est la région d'élevage la plus privilégiée. Elle est constituée par une série de coteaux boisés, surplombant la Vallée de la Saire, les ruisseaux et la mer. La terre y est d'excellente qualité, humide et contenant tous les éléments utiles, pour la création des meilleurs herbages.

L'espèce ovine y est bien représentée ; elle appartient entièrement à la race Cotentine dont les sujets atteignent ici, des poids énormes en raison même de l'extrême fertilité du

sol donnant une nourriture abondante et riche en éléments digestibles.

LE COTENTIN

Situé dans l'ancien emplacement du golfe du Cotentin, c'est une région constituée par une plaine alluviale entourée de plateaux, séparés par des vallées ou des marais recouverts d'eau pendant la mauvaise saison, et qui, l'été, se parent d'une végétation luxuriante.

C'est la grande région de l'élevage. Sur les plateaux sont entretenus de beaux troupeaux de moutons, d'où sortent souvent les reproducteurs d'élite de la race Cotentine.

CONCLUSION

Dans le département de la MANCHE, l'élevage ovin, sans avoir le développement de l'élevage bovin, est pourtant des plus importants, tant pour sa quantité que pour sa qualité, et nous pouvons ajouter que toutes les régions sont capables de produire — quoique à des degrés différents — des moutons de qualité devant faire prime sur le marché français.

MODE DE TENURE

L'entreprise agricole dans la Manche est souvent le fermage. Le fermier loue la terre. Les animaux sont sa pleine propriété. C'est là le mode le plus répandu.

Mais pour le mouton, et pour le mouton seulement, il existe le métayage, suivant des principes assez curieux et que nous rappelons ici :

Dès 1900, Raoul de Félice, dans sa géographie de la Basse-Normandie, avait déjà rapporté à ses lecteurs ce mode d'exploitation qui n'est d'ailleurs pas propre à notre pays.

Dans l'Avranchin, dit-il, « Les familles trop pauvres pour

acheter des brebis s'entendent avec d'autres qui leur confient en garde les leurs : tous les ans, on partage par moitié le produit de la vente des agneaux ». Ce partage des bénéfices entre le propriétaire d'une bête à laine et un ménage pauvre qui le soigne, se rencontre ailleurs : nous l'avons constaté dans le Cotentin et spécialement dans l'arrondissement de Cherbourg.

C'est un véritable contrat entre le propriétaire et le métayer : contrat valable pour 1 an ou pour 4 ans.

Le métayer en échange de ses bons soins reçoit la moitié des agneaux et toute la laine. Le bœlier est fourni par le propriétaire qui remplace aussi les bêtes mortes au cours de l'année.

Enfin, le contrat se termine par quelques conseils pratiques sur l'élevage et l'hygiène des animaux.

FOIRES ET MARCHES

PRINCIPALES FOIRES

Dans le département de la Manche, la vente de l'éleveur au boucher ou au marchand de bestiaux se fait souvent au domicile du vendeur. Nous préférons, pour notre part, la présentation des animaux sur les foires et marchés, dans l'intérêt même de l'éleveur ; mais malheureusement la vente à domicile tend à se répandre.

Les foires sont nombreuses : on en compte environ 300, presque toutes achalandées en moutons. Les grands marchés, eux aussi ont un choix ovin, parfois important ; ils ont lieu dans les centres importants tous les quinze jours.

Les transactions ont surtout lieu en juillet, août et septembre.

Les foires les plus renommées où l'on peut trouver des sujets de bonne qualité courante sont : MONTPINCHON,

10 août ; SAINT-COME-DU-MONT, 15 août ; MONTEBOURG, 16 août ; CHERBOURG, 26 août ; LESSAY, 11 septembre.

Pour le Sud du département les foires les plus réputées sont celles d'AVRANCHES, LA HAYE-PESNEL, SARTILLY, BRECEY et ST-HILAIRE-DU-HARCOUET.

En toute circonstance, l'agneau et, en particulier, le « Pré-Salé », se vend toujours plus cher que les autres moutons.

La vente des reproducteurs a lieu d'une manière spéciale : soit aux concours-foires spéciaux de la race, soit directement au domicile des principaux éleveurs, qui sont très connus. Le commerce des moutons exportés hors du département est assuré par trois ou quatre courtiers spécialisés.

A titre documentaire, donnons quelques prix de reproducteurs au concours-foire de Montebourg. Trois agnelles primées sont vendues 600 frs pièce ; 700 francs un jeune bœlier. Un agneau mâle, sans dents, a atteint 1.250 frs. et quatre autres 1.000 francs.

Ceci nous montre la faveur dont jouissent nos reproducteurs de mérite. Ajoutons que 2.500 reproducteurs inscrits ont été exportés hors du département.

Tout cela nous fait présager un heureux avenir pour notre race, dont les débouchés sont remarquablement intéressants, soit en boucherie, soit en animaux d'élevage par ses nombreux reproducteurs d'élite, recherchés un peu partout et très largement payés aux producteurs.

CHAPITRE II

Historique

Le sol de la MANCHE a permis l'élevage des meilleures races chevalines et bovines ; le climat aidant et les méthodes d'exploitation rationnelle des animaux, développées depuis de longues années, ont abouti à une amélioration très nette des différentes races. Nous allons voir comment le mouton peut prospérer sans grands frais, sur les pentes, au milieu des landes, des dunes, des mielles et des fonds de notre plateau accidenté. Nous montrerons ainsi, au cours de cette étude, que l'élevage de la Manche a tout intérêt à faire du mouton qui réussit encore mieux chez nous que les autres espèces animales.

PERIODE ANTERIEURE A L'INTRODUCTION DU MERINOS

Dès le XI^e siècle, Robert, Archevêque de Rouen, appréciait déjà notre pré-salé. Il possédait, à Varreville, des troupeaux de bêtes à laine, et le chapitre de Coutances avait, au temps de Saint-Louis, une bergerie dans l'île d'Aurigny.

Au XVI^e siècle, Thomas XIV venait de Paris faire un chargement de laine : cela prouve qu'il y avait déjà des bergeries et qu'elles étaient nombreuses. Tout porte à croire que ce Thomas était le 14^e de sa famille qui se livrait à ce négoce. Ainsi, l'élevage du mouton était pratiqué depuis longtemps dans la presqu'île du Cotentin.

Rouen achetait concurremment avec Paris. La livre

de laine dégraissée valait deux sols, et la toison en suint 6 sols. La comparaison de ces deux chiffres nous fait supposer que les brebis portaient environ quatre livres de toison, ce qui représente des sujets de petite taille ou de courte fourrure.

Toujours au XVI^e siècle, nous avons connaissance que le Sieur de Gouberville, gentilhomme normand des environs de Valognes, a envoyé « apres disner Noël Loyer et Gaultier Birette, mener XL moutons pour vendre demain à la fêre de Monstebourg ».

Et dans le contrat de mariage de Tassine, sa fille naturelle, Gilles de Gouberville lui donne « 2 vaches et 26 bestes à layne, tant masles que femelles ».

D'ailleurs « deux jours et demi de cinq femmes » étaient nécessaires pour « touser » les brebis du sieur de Gouberville. Ce dernier détail nous montre toute l'importance du troupeau que pouvait posséder un gentilhomme campagnard à cette époque.

ETAT DES MOUTONS DU PAYS AVANT TOUT ESSAI D'INTRODUCTION

Ce mouton indigène du nord du département devait être de petite taille, et très éloigné de l'aspect de notre mouton actuel.

Nous retrouvons encore aujourd'hui, sur les dunes et les landes pauvres de la Hague, à Biville, Vauville, Beaumont et Gréville, un mouton nommé « berca » ou « roussin ». C'est le mulâtre de l'espèce comme couleur. Il est petit et ramassé comme forme, et sa laine, courte et frisée, est peu abondante. Sa chair est tassée et fine, et il est très fécond ; il possède ainsi les deux qualités maîtresses de la future race du Littoral. L'ampleur lui manque, mais nous verrons plus loin que les croisements anglais la lui fourniront. Aussi, avec les gens du pays, nous croyons que ce « berca » est bien la souche d'origine de notre race du Nord.

Au sud, le mouton indigène devait, lui, être assez semblable à celui que l'on retrouve dans certaines régions de la côte bretonne. Ce mouton était, au contraire de son voisin du nord, un animal de grande taille, aux jambes longues et fines, aux yeux effacés, au chanfrein busqué se prolongeant par un nez assez long. Sa robe était blanche, mais assez souvent tachetée de jaune ou de noir.

Que ce soit le Berca du nord ou le mouton ancien de l'Avranchin, les sujets indigènes ont dû subsister jusqu'à la Révolution sans subir de grandes variations. Colbert, pour favoriser l'industrie des étoffes de laine, prit deux mesures : insaisissabilité des moutons et défense de tuer les agneaux.

Nous retrouvons bien, avant la Révolution, quelques essais d'introduction de moutons anglais par Michel des Noëttes, Groult, bourgeois de Cherbourg, et par le Curé de Montmartin. Mais ces essais ne furent pas couronnés de succès.

L'époque n'était pas encore venue où les moutons anglais devaient pénétrer dans notre département pour y transformer les races autochtones.

ESSAIS D'INTRODUCTION DU MERINOS

Nous arrivons à l'époque de la grande Révolution. C'est le moment où Turgot vient d'importer des mérinos d'Espagne. On introduit le sang mérinos dans toutes les races ovinnes, sans beaucoup se soucier de savoir si le climat et le sol conviendront aux sujets issus d'un tel croisement.

Le 15 Thermidor de l'an III, une lettre de la commission d'Agriculture (qui devait sans doute correspondre au Ministère actuel) adressée au Citoyen administrateur (Le Préfet) du département de la Manche, donne des directives sur un projet d'introduction du Mérinos à Cherbourg, avec les conseils nécessaires à la réussite de l'opération.

Lettre identique le 19 Février 1808 du sénateur Chaptal au

Préfet de la Manche, pour un projet de vente de 200 mérinos du troupeau de Chanteloup.

De même, le 23 Juin 1810, le Ministre de l'Intérieur envoie au Préfet une note de M. Tessier pour l'exploitation du mouton et son amélioration, « principalement en ce qui concerne la race mérine ».

Mais ces croisements mérinos ne réussissaient pas, et, dans son rapport sur « les bestes à laine », du 31 Décembre 1809, le Préfet de la Manche reconnaît que les moutons « ne présentent aucune apparence d'amélioration. Ils ne produisent qu'une laine commune. Par contre, la chair est très estimée, surtout celle des moutons de Grandville ». « Peu de mérinos, sauf chez M. Descotils : depuis 9 à 10 ans, il a formé un troupeau de 50 têtes près de Valognes. Mais les agriculteurs n'aiment pas ses formes ; pourtant, le mérinos pourrait prospérer dans la Manche ». Et le Préfet termine en demandant la création d'une bergerie nationale « à portée des départements de l'Ouest ». A cette époque, le nombre des moutons s'élève à 274.000 têtes, dans la Manche. Mais le mérinos, dans notre département, souffre de l'humidité et du mode de vie en plein air.

La « pourriture » (la distomatose) fait de grands ravages dans nos contrées humides et le Ministre de l'Agriculture, le 7 Février 1817, envoie au Préfet douze exemplaires d'une note de MM. Huzard, Inspecteur des Ecoles Vétérinaires, et Tessier, pour prévenir et guérir la « pourriture ».

En 1820, le Sous-Préfet de Valognes, dans son rapport au Préfet, reconnaît : « qu'on a essayé de croiser les races d'Espagne avec celles du pays. On a importé des Mérinos purs, mais sans succès. Les brouillards, l'humidité du climat pénètrent dans leurs toisons, en pourrissant la racine et leur occasionnent des langueurs suivies de mort. Les herbes humides qu'ils paissent les corrompent, et une maladie de foie les détruit (la douve).

Les propriétaires riches et curieux, fatigués de ces essais, ont abandonné le croisement et la spéculation en race pure pour adopter uniquement la race indigène qui seule prospère dans un climat qui lui est propre ».

Ainsi le marquis de Sémouville a créé une bergerie communale à Pirou en 1820, et a essayé, sans succès, de naturaliser les moutons d'Espagne.

D'ailleurs notre race indigène, dès cette époque n'était pas sans valeur, et déjà les agriculteurs possédaient un « mode d'élevage qui ne ressemble en rien à ce qui se pratique dans les autres pays » rapporte le Sous-Préfet de Valognes. « Les bestes à laine ne sont pas réunies en troupeaux ; chaque ferme en a un certain nombre pour en obtenir la toison et les agneaux sont vendus aux bouchers ».

En 1838, le Bulletin de la Société d'Agriculture de Valognes s'exprime ainsi sur les qualités des moutons du pays : « Voulez-vous une qualité de viande supérieure, n'oubliez pas notre race des « mielles » et de « La Hague » si bien connue des gourmets de Paris sous le nom de Pré-Salé ».

CROISEMENT AVEC LES MOUTONS ANGLAIS

Et nous arrivons alors à l'époque où le mérinos, complètement abandonné dans nos pays humides, va être remplacé par les moutons anglais. C'est là la deuxième phase d'action pour l'amélioration de la race, et celle qui aura un heureux et important aboutissement.

En 1838, le changement de spéculation est déjà marqué. Dans un « Etat des races et de leurs qualités », la Société d'Agriculture de Valognes s'exprime ainsi : « Si vous recherchez l'abondance et la finesse de la toison, nulle race ne peut entrer en comparaison avec la race mérine, mais elle exige des soins assidus, et craint l'humidité. Si votre sol est humide, attachez-vous aux races robustes ». Et pour la première fois, nous entendons parler de la « race Dishley » qui marquera

profondément la race indigène. « Voulez-vous avant tout le volume qui éblouit, prenez la race de Dishley, mais sa chair, où le suif domine, est peu recherchée ». On ne peut mieux caractériser la race anglaise ni avec plus de justesse.

On nous présente la race du pays en des termes élogieux comme nous l'avons vu plus haut « recherchée des gourmets de Paris ».

La race de South-down nous est enfin recommandée tout particulièrement. C'est sur elle que le rapporteur fonde le plus d'espoirs : « Si vous préférez avec autant de délicatesse de chair, un peu plus de grosseur et une toison plus fine, vous trouverez ces qualités dans une autre race anglaise à face noire appelée South-down qui est aussi une espèce des mielles et des dunes de ce pays ».

En 1838, les moutons anglais étaient donc déjà bien connus dans le département.

Leur introduction remontait à 1820 où les navires qui importaient en Angleterre des mulets et autres marchandises rapportaient des moutons

De même, les navires anglais, allant au Cap et qui relâchaient à Cherbourg, ont répandu le mouton et des éleveurs de la région de Saint-Lo entre autres ont acheté quelques béliers.

Plus tard, le Commandant Jouan, qui faisait le service de transit avec l'Angleterre, par Cherbourg, exportait du granit et apportait au retour des béliers anglais. Il possédait une petite propriété à Tréauville, et vendait ses béliers aux éleveurs du pays.

MM. Roger Desfontaines, Le Barbenchon, des Pieux ; Le-caplain, de Tréauville ; Lebaron, fermier de Tocqueville, arrière grand-père de Madame Ed. Marie, furent ses principaux acheteurs.

Les béliers anglais, qui s'étaient d'abord répandus autour de Cherbourg, essaimèrent bientôt dans tout le département.

Nous avons déjà rapporté l'opinion émise par la Société d'Agriculture de Valognes, voici celle émise par la Société d'Agriculture d'Avranches : (1840).

« Les seules races améliorées qui puissent être employées avec avantage parmi nous, sont les races anglaises. Les races de Leicester et de Dishley sont connues depuis longtemps. On sait qu'elles sont remarquables par leurs toisons et par la graisse qu'elles contractent facilement ».

« Quelques individus de cette race existent chez le Sieur Petit-Pas, cultivateur à Aucey, près de Pontorson. Mais une nouvelle race dite de New-Kent est signalée comme supérieure à la précédente.

Une brebis et un bélier viennent d'être importés dans cet arrondissement par M. de Verdun de la Crenne, à Aucey ».

L'introduction des béliers anglais, qui, jusque-là avait été le fait de particuliers, va maintenant être encouragée d'une façon officielle. Devant le succès qu'obtient la propagation des races anglaises et l'heureuse émulation existant entre les propriétaires possédant les uns la race de Dishley, les autres la race de South-down ou celle de New-Kent, le Conseil Général décide de donner comme primes des béliers de ces races, et demande aux Sociétés d'Agriculture celle de ces trois races qui a le mieux réussi dans leur contrée.

Voyons les réponses. Elles sont très importantes car elles nous fixeront sur la qualité du sang anglais qui a été respectivement employé dans les divers arrondissements.

Pour Valognes : « Le peu de produit que la Société d'Agriculture a obtenu de la vente de béliers et de brebis New-Kent lui fait craindre un échec ». D'ailleurs « l'arrondissement possède déjà assez de béliers anglais ».

Pour Coutances : « Les béliers qui ont le mieux prospéré sont les Dishley ; quant aux races de South-down ou de New-Kent, très peu répandues et sous le nom de « tête noire », elles n'y ont pas réussi ».

Pour Avranches : « La race de South-down est une race petite exigeant de vastes parcours et convenant à des pâturages plus secs que les nôtres. La race de New-Kent pouvant jusqu'à un certain point s'accommoder de nos conditions de sol et de température est une race croisée, ce n'est pas une race type ».

« La race de Dishley est celle qui sous le rapport du sol et du climat convient le mieux à notre pays ».

Quant à Mortain « la Société d'Agriculture n'a point acheté d'autres béliers que des Dishley. Ce croisement a produit les meilleurs résultats pour le poids et pour la toison ».

Nous voyons, en résumé, qu'en 1850 les diverses races anglaises sont bien connues dans le département. Les croisements sont très actifs, surtout avec le Dishley, et, un peu dans le Sud, avec le New-Kent et le South-down. Cette dernière race n'a d'ailleurs pris de l'extension dans l'arrondissement d'Avranches que bien plus tard (1876), quand furent construites les digues du Mont-Saint-Michel qui, en fixant la tangue, a fourni à cette race ces « vastes parcours » qui lui sont nécessaires.

Et toujours en l'année 1850, le jury, appelé à juger l'exposition ovine du concours d'Avranches, a constaté la présence de South-down dont un fort beau troupeau a été primé. « Cette race convient aux environs de Villedieu, entourés de coteaux secs et abrités ».

RESULTATS DU CROISEMENT

Ils ne se firent pas attendre : YVART, alors Inspecteur Général des Ecoles Royales Vétérinaires et des Bergeries Royales, dans une lettre adressée au Ministre de l'Agriculture, écrit : « M. CORNET, fils, a aussi présenté au Marché de Poissy, à l'occasion du choix du bœuf gras destiné au Carnaval, trois moutons d'un volume extraordinaire dont le plus beau est de race normande ».

Mais cette introduction de béliers anglais n'alla pas sans quelques heurts. En 1855, au 22^e Congrès de l'Association Normande, à Avranches, on reconnaît « que l'on a obtenu plus de précocité à l'engraissement et plus de poids, mais la qualité de la viande est seule contestée : cette viande est tendre mais son grain est plus gros ».

En 1886, encore au Congrès de l'Association Normande, M. Quesnault dit qu'une petite espèce de moutons qui était répandue sur la côte et qui donnait de la viande excellente et de très bonne laine, a tout à fait disparu.

En 1891, M. Carnot nous apprend que « les croisements avec le South-Down n'ont pas réussi et ceux avec le Dishley n'ont pas donné de bons résultats. On connaît le peu de frais occasionnés par la nourriture de la race du pays et la qualité de leur viande, peut-être y aurait-il intérêt à conserver la race telle qu'elle est ? » C'est au moins son avis.

Mais ces dernières remarques n'étaient pas appuyées par une très profonde expérimentation. Les races Dishley et South-Down avaient gagné leur droit de cité dans la Manche.

PERIODE PRECEDANT LA PERIODE DE SELECTION

Un certain temps, la race indigène, la race mérine et les races anglaises vécurent côte à côte, sans que les éleveurs choisissent, comme le montre le palmarès des différents concours : En 1851, au concours régional de Saint-Lo, on présente 12 dishley purs et 1 sujet de croisement. En 1852, 9 dishley et 8 sujets de croisement avec 1 New-Kent et 1 de race normande. En 1858, le croisement Dishley-Normand remporte le premier prix, et, en 1859, le deuxième prix. Les animaux primés étaient des sujets assez voisins de ceux de notre race cotentine, mais avec le museau et les pattes grises, preuve de l'infusion de sang South-Down.

En 1860 à Caen, à côté des Dishley-Normands qui rempor-

tent cinq prix, un bélier normand et un bélier Dishley remportent chacun un premier prix. En 1861, à Rouen, et en 1862, à Laval, les prix se répartissent entre les dishley-normands et les dishley purs.

Et en 1900 les deux races actuelles étaient créées. Le mouton du Cotentin, fruit du Dishley et du mouton indigène, et celui de l'Avranchin croisement plus complexe du mouton autochtone avec le Dishley et le South-Down.

Les qualités de la race Cotentine étaient reconnues, et les Anglais, dès 1860, réimportaient en Angleterre la race du Littoral, à cause de la finesse de sa viande.

Les Manchots avaient donc, en 1900, transformé complètement leur race de moutons indigènes. Ils avaient réussi, tout en gardant les caractères de l'ancien mouton : prolificité et qualité de viande, à lui donner l'ampleur et la précocité du Dishley et du South-Down, en évitant ce qui est le principal défaut de ces deux races, la répartition de la graisse en plaques épaisses sur le corps.

PERIODE DE SELECTION

En 1900, M. FASQUELLE, Professeur d'Agriculture du département, reconnaît trois races dans la Manche :

a) la race du Littoral ou de Pré-Salé : la tête est courte, les arcades orbitaires saillantes ; le front est recouvert d'une touffe de laine.

b) l'ancienne variété de l'intérieur des terres : de grande taille, avec les yeux moins proéminents, le chanfrein légèrement busqué, la tête et les pattes noires.

c) le croisement Dishley, avec la tête dépourvue de laine, le bout du nez moins large.

Ce croisement établissait la liaison entre les deux races précédentes. Le rôle des éleveurs fut de fondre l'ensemble, de fixer la race, et de sélectionner les meilleurs sujets sous le nom de race du Littoral de la Manche.

L'importation de béliers anglais avait cessé peu à peu, et les troupeaux des races anglaises pures qui se trouvaient encore dans le département furent progressivement absorbés.

En 1903, sur l'intervention de M. Bazire, Sénateur de la Manche, se tient le premier concours spécial de la race du Littoral de la Manche, avec deux variétés : petite taille (Avranchin) et grande taille (Cotentin).

Les reproducteurs de la nouvelle race cotentine sont à l'origine entre les mains de quelques éleveurs éclairés qui, très rapidement, fixeront la race et l'amélioreront. Il nous faut citer pour le Cotentin : Le Baron de Tocqueville, Lerouvreur à Montfarville, Lemoigne au Taillis, Le Fauconnier à Sainte-Marie-du-Mont, Marie à Hiesville et les frères Noël dans le Val-de-Saire.

M. Roumy, à Blosville, fut le premier à se rendre à Lessay avec 15 ou 20 moutons mâles. Ce sont ces béliers qui ont amélioré toute la race de la côte entre Régneville et le hâvre de Lessay.

Ajoutons que l'uniformité du type a été très rapidement atteinte par l'introduction dans tous les élevages de béliers de M. Edmond Marie, provenant d'un troupeau sélectionné depuis 70 ans, ou bien de béliers venant de chez M. Lemoigne du Taillis croisés avec ceux de M. Mériel. Les reproducteurs mâles appartenant à un petit nombre de propriétaires qui se connaissaient bien ont permis d'obtenir rapidement la morphologie type de la race.

Pour le mouton de l'Avranchin, la méthode fut identique.

Si, en 1838, on a primé à la Société d'Agriculture d'Avranches des béliers New-Kent, Dishley métis et du pays ; en 1903, on spécifia bien que les animaux faisant retour aux géniteurs purs seraient éliminés.

M. Lebourgeois semble avoir été le fondateur de la race. Dès 1906, il remportait, au concours de Paris, le championnat sur huit races ovines soumises à l'appréciation du Jury. Et

voici en quels termes, sur le rapport de la prime d'honneur en 1905, M. André Lavoinne décrit le mouton de l'Avranchin : « Le sud du département a aussi un mouton très différent comme type de celui du Cotentin. Généralement gris ou roux à la tête et aux pattes, avec le nez assez busqué, il a la laine un peu plus fine et plus serrée ».

L'œuvre de M. Lebourgeois fut continuée par MM. Loivel, à Champcervon, Boudant à Dragey, Denolle à Bacilly, Allain à Saint-Martin-des-Champs.

Et ainsi, rapidement, en 1905, la différenciation entre les deux races ovines de la Manche qui, en 1903, était peu marquée (basée uniquement sur la taille) s'affirme nettement. Jusqu'alors on avait nommé ces deux variétés : race du Littoral Nord et race du Littoral sud — en exigeant déjà les principaux caractères des futurs standards.

Enfin, en 1906, on emploie pour la première fois les termes de Cotentin et d'Avranchin.

CREATION D'UN FLOCK-BOOK

Pour terminer leur œuvre, en 1925, les deux races étant définitivement fixées, les éleveurs se réunissent en Syndicat et créent deux Flock-Books avec Standard précis de chaque race.

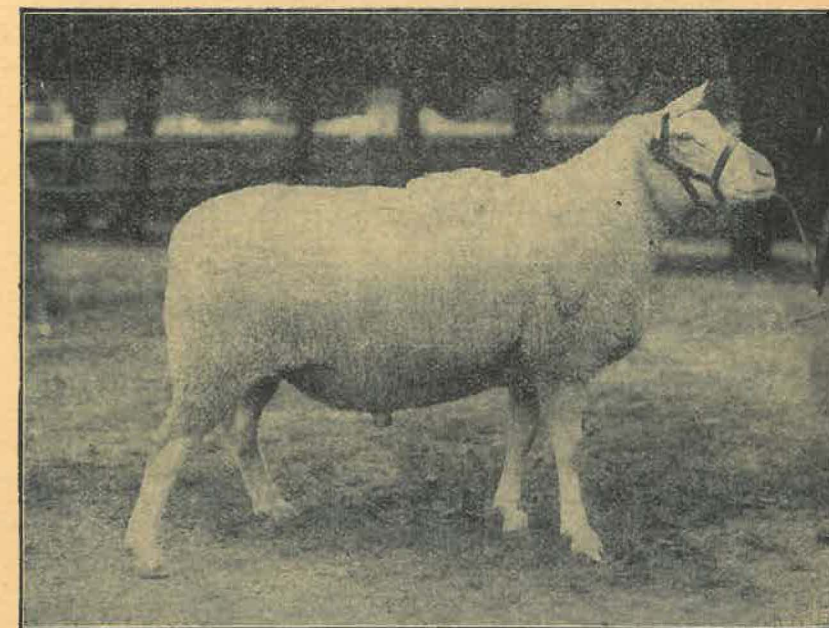
Ce sont ces deux races que nous allons étudier dans les deux chapitres suivants. Nous regrettons un peu qu'il y ait deux races bien distinctes ; il semblerait préférable de n'avoir qu'une grande race avec deux variétés.

Ces deux races diffèrent davantage par leurs caractères morphologiques que par leurs aptitudes, leurs qualités générales et leurs caractères physiologiques qui sont voisins.

RACE DU COTENTIN



*Brebis 2 ans, inscrites au Herd-Book Cotentin.
Plusieurs Premiers Prix*



Jeune bélière présentée sans laine

CHAPITRE III

Moutons du Cotentin et de l'Avranchin

Caractère du type

1°) MOUTONS DU COTENTIN

Il est impossible de voir rien de plus séduisant et de plus imposant à la fois qu'un beau troupeau de brebis Cotentines avec leur grosse tête carrée, leur mufle large, leurs yeux vifs et sortis de la tête comme chez les bovidés du même pays ; doublées de volume par leur énorme toison de laine grossière, mais blanche, se détachant sur le fond vert des prairies. Ces moutons font véritablement impression sur l'étranger qui visite la Manche pour la première fois.

STANDARD

Race de grande taille et de grande précocité. Tête rose et blanche, sans toupet, front large, face trapézoïdale, orbites saillantes avec un sillon parallèle à la ligne du chanfrein. Profil presque droit, bout du nez plutôt large.

Oreilles grandes à port horizontal, jamais tombantes, semi-transparentes et à intérieur rosé.

Nuque large recouverte de laine jusqu'aux oreilles.

Cornes non développées.

Encolure courte, bien rattachée aux épaules, sans gorge, ni fanon, ni pli.

Côte ronde, dessus large et plat.

Croupe horizontale, queue attachée haut ; gigot très développé, bien descendu sur le jarret.

Ventre arrondi. Membres plutôt courts ; onglons blancs. Aplombs réguliers — jarrets très droits.

Couleur blanche *sans aucune tache ou pigmentation*, laine demi-longue, toison serrée et à grain fin débordant sur les joues, ne descendant pas au-dessous du genou ni au-dessous du jarret — Ventre couvert la première année.

CAUSES DE DISQUALIFICATION

Cornes développées ;

Toison couvrant le front, descendant au-dessous du genou ou du jarret ;

Toison ouverte ;

Oreilles tombantes blanches à l'intérieur ;

Présence de pigmentation ;

Bout du nez pointu, profil busqué.

2°) RACE DE L'AVRANCHIN

Le Sud du département élève un mouton assez différent, comme type, de celui du Cotentin : gris brunâtre à la tête et aux pattes. Il a la laine un peu plus fine et plus serrée.

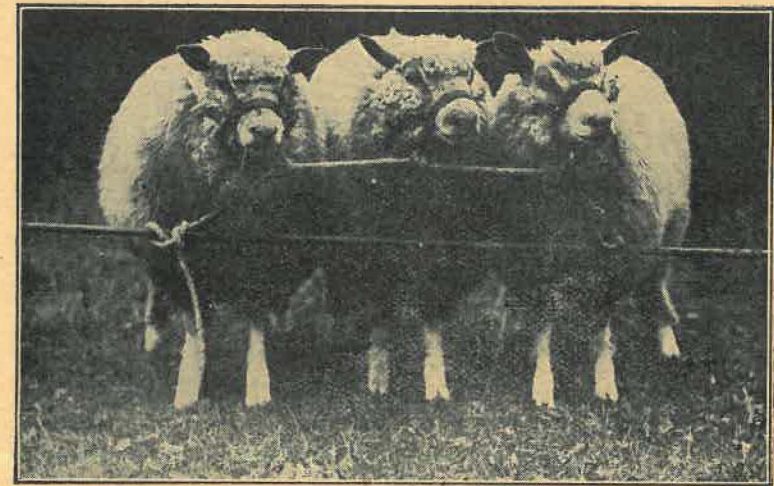
A première vue, il est moins séduisant que le Cotentin, mais il a des qualités de rusticité qui le rendent préférable pour les pâturages beaucoup moins plantureux des arrondissements d'Avranches et de Mortain.

STANDARD

Race précoce, très rustique, de moyenne taille, mesurant 0 m. 68 à 0 m. 70 de hauteur.

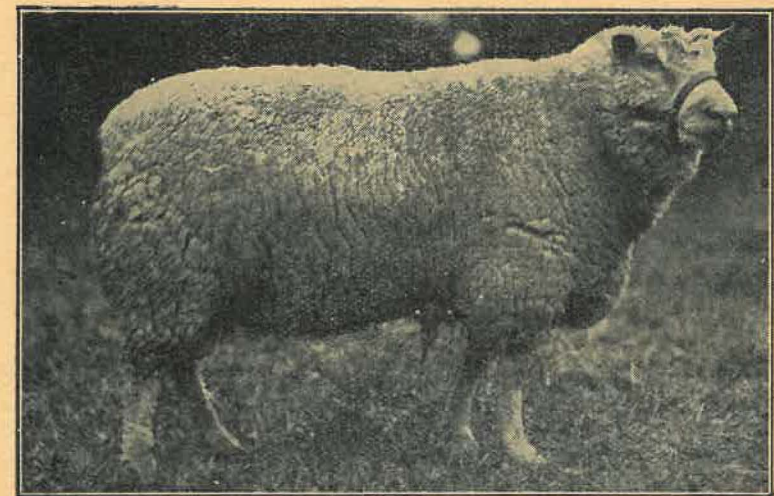
Tête sans cornes, d'une pigmentation uniforme et brunâtre, large et plutôt courte que longue, à profil droit. Front large,

RACE DE L'AVRANCHIN



Agnelles. — Premier prix de 1936

RACE DE L'AVRANCHIN



*Bélière de deux dents de remplacement
Premier Prix de 1936*

garni de laine. Orbites saillantes, sillon lacrymal très marqué et brun foncé. Mufle large et très coloré. Naseaux bien ouverts. Muqueuse rosée.

Oreilles moyennes, minces, à port horizontal, pigmentées en brun et pouvant être tachetées de points noirs.

Cou assez court, bien attaché, sans gorge, ni fanon, ni pli.

Côtes bien rondes, dessus très large et plat, croupe horizontale, queue attachée haut, gigot bien développé et descendu.

Membres plutôt courts, onglons de couleur brun foncé.

Aplombs réguliers, jarrets droits.

Laine assez longue, colorée légèrement. Toison serrée, à grain fin, débordant sur le front et les joues, descendant jusqu'aux genoux et au bas des membres postérieurs.

CAUSES DE DISQUALIFICATION

Cornes développées ;

Front entièrement découvert ;

Toison incomplète, ne descendant pas au-dessous des jarrets.

Oreilles tombantes, de couleur blanche.

Bout du nez pointu, profil busqué.

La comparaison des deux standards fait ressortir les différences morphologiques des deux races : différence de taille, différence de pigmentation et d'étendue de la toison.

Mais pourtant, ce sont deux races semblables, issues de la même région et produites par les mêmes méthodes et les mêmes croisements, possédant les mêmes qualités.

**

En dehors de ces deux races, le département de la Manche possède encore d'autres races : celle de la Hague et celle des Polders du Mont-Saint-Michel. Ce sont les deux races ini-

tiales d'où sont issus les moutons du Cotentin et de l'Avranchin.

Ces deux moutons, au petit format, mais à la chair savoureuse et à la laine fine, méritaient que dans les concours on leur fasse une petite place, non pas en tant que race destinée à l'exportation, mais pour empêcher la disparition de ces moutons qui serviraient de temps à autre, à redonner un peu de sang du pays à nos moutons. Cet influx nouveau permettrait ainsi de conserver à nos belles races toutes leurs qualités.

Ajoutons, enfin, pour être complet, que beaucoup de fermes possèdent, au milieu de leurs troupeaux purs de moutons avranchins ou cotentins, quelques brebis entièrement brunes, et dont la toison est destinée à la fabrication, par la fermière, des gilets, des chaussettes, et des bas tricotés, portés par les habitants de la ferme. Cette laine, tout juste désuintée — on en fait aussi avec les toisons blanches — est des plus résistantes. (Notes de M. Lominet).

QUALITES DES DEUX RACES

Ce sont les meilleurs moutons d'herbages.

On peut dire que nos moutons sont, à la fois, très rustiques, très féconds, très précoces, et qu'ils ont une si grande facilité d'adaptation à des climats, à des sols nouveaux, qu'ils peuvent être considérés comme le type d'animaux cosmopolites.

RUSTICITE

Dans la Manche, les moutons passent toute l'année dehors quel que soit le temps. Le jeune agneau, dès l'âge de 8 jours, commence à gambader au pâturage, autour de sa mère. Nous en avons vu naître dans l'herbage recouvert de neige. On

comprend qu'à cette rude école, les sujets, ainsi élevés, deviennent rapidement des animaux très rustiques et particulièrement robustes.

On doit d'ailleurs reconnaître que le Mouton de l'Avranchin est un peu plus rustique que son voisin du Cotentin. Mais nous verrons au paragraphe suivant que, par contre, ce dernier est plus précoce.

En tout cas, il est un fait bien connu, c'est que nos moutons réussissent là où les autres périssent.

FECONDITE

La fécondité des brebis est très grande ; les naissances doubles sont habituelles, et, assez souvent, la mère donne trois agneaux. Dans la cinquantaine d'exploitations, élevant la race Cotentine, sur lesquelles a porté notre enquête zootechnique, la proportion de brebis ayant eu des naissances doubles atteint la moyenne de 62 % et celles des naissances triples ou plus nombreuses : 8 %. Un éleveur a même eu cette année des quintuplettes !

« Lorsqu'il se présente une naissance triple, souvent le 3^e agneau est élevé au biberon par les enfants ou les femmes. C'est alors un enfant gâté qui suit le personnel de la ferme comme un chien, qui ne se gêne pas de pénétrer dans la maison, qui joue avec les enfants, les chats, les chiens, qui saute partout, voir même sur la table servie au moment des repas. Un beau collier de ruban, de vive couleur, lui donne le plus souvent l'aspect d'un mouton d'opérette.

Mais quelle tristesse à la ferme, quand le moment est venu de se séparer de l'élève destiné à la boucherie ! !

Parfois, aussi, le petit troisième est confié à une chèvre dont on a tué un biquet pour la consommation familiale.

Ces remarques sont communes à toutes les régions du Département ».

(Note de M Lominet).

Bonnes laitières, les brebis nourrissent facilement leurs deux ou trois agneaux, et ceux-ci pèsent en général 35 à 40 kilogs au moment du sevrage.

Cette fécondité extraordinaire a, au point de vue de l'élevage, une importance considérable. Les agneaux nés en Janvier sont envoyés à la boucherie, avant Octobre ; dès lors, durant l'hiver, l'éleveur n'aura qu'à nourrir moitié moins de brebis pour la production des agneaux, nécessaires à la campagne suivante.

PRECOCITE

L'agneau est doué d'une grande précocité.

Notre enquête spéciale nous a permis de noter les poids moyens suivants :

30 kgs au sevrage

50 kgs à six mois

70 kgs à un an

Ces chiffres n'ont trait qu'à la production courante, mais il est possible d'obtenir de meilleurs résultats si la nourriture des mères est améliorée.

Au concours de carcasses de 1935, le mouton du Cotentin s'est classé avec une augmentation de poids de 356 grammes par jour, pendant 90 jours. Celui de l'Avranchin l'aurait suivi de peu sans une erreur faite dans le calcul de l'âge des animaux.

Cette précocité constitue l'une des qualités primordiales de nos moutons.

En effet, l'agneau de pré-salé est consommé dès la semaine de Pâques et plus tôt il sera envoyé à la boucherie, moins son prix de revient sera élevé, et partant, plus il sera rémunérateur. Avec nos deux races, la livraison précoce à la boucherie est facilement réalisable, d'autant plus que le goût du jour demande des agneaux ne dépassant pas le poids vif de 45 à 50 kgs.

FACULTE D'ADAPTATION

Les deux races s'acclimatent parfaitement, et partout où l'on exporte les sujets, leur rusticité leur permet de vivre sous tous les climats à condition de leur dispenser une nourriture suffisante ; et leur fécondité, alliée à leur précocité, offre à l'éleveur la possibilité d'en tirer d'importants bénéfices. Que l'on adopte l'une ou l'autre de nos deux races, on est assuré d'obtenir d'excellents résultats et d'avoir rapidement un élevage prospère, avec le minimum de risques et d'aléas.

La grande diffusion de nos races d'herbage dans toute la France en est la meilleure preuve.

Nous devrions encore parler des qualités de la viande, de la laine, et de la résistance aux maladies ; nous avons préféré réserver des chapitres spéciaux pour étudier plus à fond ces importantes questions, qui mettront davantage en relief la grande valeur de l'élevage ovin de la Manche.

IMPORTANCE DES MOUTONS DU COTENTIN ET DE L'AVRANCHIN DANS LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE ET HORS DU DEPARTEMENT

Plus restreint que la production bovine, l'élevage du mouton est cependant très répandu dans la Manche.

La dernière statistique agricole établie par les soins de M. DADU, Directeur intérimaire des Services Agricoles de la Manche, faisait ressortir les chiffres suivants :

Espèce Equine	70.000 têtes
Espèce Bovine	500.000 têtes
Espèce Ovine	94.244 têtes

contre environ 9 à 10 millions d'ovins pour la France entière,

La comparaison de ces chiffres fait ressortir que nos deux races représentent environ le centième du troupeau français et que le cheptel bovin du département est cinq fois plus nombreux que le cheptel ovin.

On pourrait, au premier abord, induire à la lecture de ces chiffres, que nos deux races du Littoral sont des races secondaires dans l'effectif ovin français et par rapport au reste de l'élevage dans la Manche.

En réalité, il n'en est rien : car les moutons possèdent de telles qualités de précocité, de rusticité et d'adaptation à la vie en plein air, que leur effectif restreint est largement compensé par les qualités. Nos moutons sont destinés à étendre de plus en plus leur aire géographique et à essaimer partout hors du berceau de production.

De même, si l'on s'en rapportait simplement aux chiffres énumérés au tableau ci-après, il semblerait que la dépeccation est de plus en plus redoutable.

Année 1833 :	318.000 moutons dans le département de la Manche
1888 :	223.000
1892 :	176.000
1913 :	172.000
1919 :	95.000
1929 :	130.000
1930 :	124.000
1935 :	94.000

Il n'en est rien, en effet, car sur ce nombre de 94.000 têtes indiquées dans la statistique, nous trouvons :

2.287 béliers
63.933 brebis
2.460 moutons
25.000 agneaux

Ce chiffre de 25.000 agneaux ne représente que les agneaux gardés pour la reproduction ; mais, en réalité, c'est le chiffre

de 100.000 agneaux qu'il faudrait inscrire pour atteindre un total de 170.000 têtes au moins.

La population ovine est très variable suivant les différentes époques de l'année ; les agneaux nés en Janvier-Mars, et non retenus pour la reproduction, sont sacrifiés d'Avril à Décembre, si bien qu'ils ne figurent sur aucune statistique, et pourtant leur vente à la boucherie représente la plus grosse partie des profits du propriétaire.

Autrefois, on gardait les agneaux beaucoup plus longtemps, ce qui explique en partie la diminution du nombre de têtes dans le Département de la Manche. Mais cette explication est partielle car d'autres raisons spéciales à l'élevage du mouton montrent que la Manche, comme d'ailleurs tout le reste de la France, a subi le phénomène de la déperdition, si regrettable au point de vue de l'économie agricole.

Les causes, dans le département, sont les mêmes que partout ailleurs, mais la gravité de leurs effets a été de moindre importance.

La vie en plein air, sans gardien, dans les champs avec et après les bovins, ou au bord de la mer a toujours été la vie du mouton dans la Manche, et ceci lui a permis de mieux se maintenir que dans les autres régions de France où la rareté des bergers et la disparition des friches sont à la base de la diminution du troupeau ovin national.

AIRE GEOGRAPHIQUE

Le domaine plus particulièrement réservé à l'élevage du mouton de la race cotentine, pourrait être délimité, au Nord d'une ligne qui, partant d'un point situé à 10 km. au Sud de Granville, passerait au Nord de La Haye-Pesnel, au Sud de Brécey, à Saint-Pois et aboutirait à Sourdeval.

Les territoires au sud de cette ligne imaginaire constituent l'aire géographique du mouton de l'Avranchin.

C'est dire que les arrondissements de Cherbourg-Valognes, Coutances et Saint-Lo appartiennent au mouton du Cotentin, et que l'arrondissement d'Avranches-Mortain est habité par les moutons de l'Avranchin.

L'effectif numérique est ainsi réparti :

3/4 pour la race du Cotentin ;

1/4 seulement pour la race de l'Avranchin.

Etudions maintenant la population ovine dans chaque arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG-VALOGNES

Cet arrondissement constitue le berceau de la race du Cotentin :

560 béliers

19.000 brebis

1.100 moutons

5.800 agneaux

soit un total de 27.000 têtes (bien entendu sans tenir compte des agneaux de boucherie sacrifiés dans le courant de l'année).

Ce sont les cantons de Beaumont, Les Pieux et Octeville qui en comptent le plus (environ 5.000), suivis par ceux de Bricquebec (3.000), Valognes et St-Pierre-Eglise (2.000), Montebourg et Ste-Mère-Eglise (1.500).

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES

La population ovine appartient presque uniquement à la race du Cotentin, sauf dans le canton de La Haye-Pesnel peuplé par la race de l'Avranchin.

La dernière statistique nous donne :

438 béliers

17.000 brebis

600 moutons

7.700 agneaux

soit un total de 26.300 animaux.

Saint-Sauveur-Lendelin, Saint-Malo-de-la-Lande, et Bréhal viennent en tête avec plus de 3.000 ovins, puis nous avons Lessay, Gavray, Montmartin et La Haye-Pesnel avec 2.000 ovins. Les autres cantons ont environ 1.500 à 1.000 ovins.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO

C'est dans l'arrondissement chef-lieu que la densité ovine est la plus faible de tout le Département. Cela tient à la présence des Marais du Cotentin qui ne sont pas favorables à l'élevage du mouton.

La population ovine est composée de moutons du Cotentin au nord et d'un mélange des deux races dans le sud : (Cantons de Percy et Villedieu).

334 béliers
7.000 brebis
180 moutons
3.100 agneaux

Au total 10.600 têtes.

Les cantons de Percy et Villedieu, et Cerisy-la-Salle, atteignent 2.000 têtes, mais les autres cantons ont une moyenne de 600 têtes de brebis) d'après la Grande Statistique Agricole de 1929).

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES-MORTAIN

Peuplé à peu près uniquement de moutons de l'Avranchin, il comprend :

950 béliers
20.000 brebis
500 moutons
8.800 agneaux

soit 30.000 têtes.

Chaque canton a une moyenne de 2.000 têtes et les cantons d'Avranches, Brécécy, Pontorson et Saint-Hilaire atteignent le chiffre de 3.000 brebis.

C'est ainsi que, dans cet arrondissement, l'on rencontre les seuls troupeaux dignes de ce nom, atteignant jusqu'à 200 et 300 têtes.

En résumé, les deux centres d'expansion du mouton sont les deux pôles du département : arrondissement de Cherbourg-Valognes pour la race cotentine et celui d'Avranches-Mortain pour la race avranchine. Ce sont ces deux arrondissements qui comptent la plus forte population ovine. La zone intermédiaire comprenant les arrondissements de Saint-Lo et de Coutances a une population moins dense et plus mélangée.

EXTENSION DE LA RACE

En dehors de leurs « berceaux », les moutons de la Manche ont été introduits avec un plein succès dans de nombreux départements : Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Calvados, Eure, Orne, Cher, Nièvre, Charente-Inférieure, Vendée, Haute-Saône, soit pour constituer des troupeaux de races pures, comme chez M. GUILLEBERT, à VEULES-LES-ROSES (Seine-Inférieure), qui possède un élevage de Cotentins purs comprenant 65 brebis, soit pour faire des croisements améliorateurs comme chez M. VILLEMONT, à ARGY (Indre), qui a introduit tout un lot de moutons de l'Avranchin dans son pays.

Les acheteurs sont séduits par les multiples et brillantes qualités de nos races et le mode nouveau d'élevage employé chez nous, et qu'il est possible de mettre en œuvre un peu partout. Nos moutons sont appelés, dans un très prochain avenir, à étendre encore plus leur aire géographique, au moins dans les régions où le développement des herbages a pris une place importante.

CHAPITRE IV

Les méthodes d'élevage

Le touriste qui parcourt nos verdoyantes campagnes est toujours étonné de voir, dans nos prairies, quelques moutons au pâturage au milieu de bêtes à cornes et de chevaux.

C'est un spectacle particulier à la Manche.

Ailleurs, ils sont groupés en troupeaux surveillés par les bergers et leurs chiens.

Notre mouton est un mouton d'herbage, un mouton de plein air, vivant en liberté, hiver comme été.

Cette pratique ne date pas d'hier. Dès 1820, le Sous-Préfet de Valognes écrivait : « Les bêtes à laine sont gouvernées par un système qui ne ressemble en rien à ce qui se pratique dans les autres pays. Elles ne sont pas réunies en grands troupeaux, mais chaque ferme en possède pour son propre usage ».

Au 5^e Congrès de l'Association Normande, en 1830, il est dit « que la race rustique de l'Avranchin vit dehors. Il n'y a pas de troupeaux proprement dits ; les troupeaux de l'intérieur des terres ne forment que de petits groupes isolés, et les troupeaux de grèves errent en liberté ».

IMPORTANCE DES TROUPEAUX

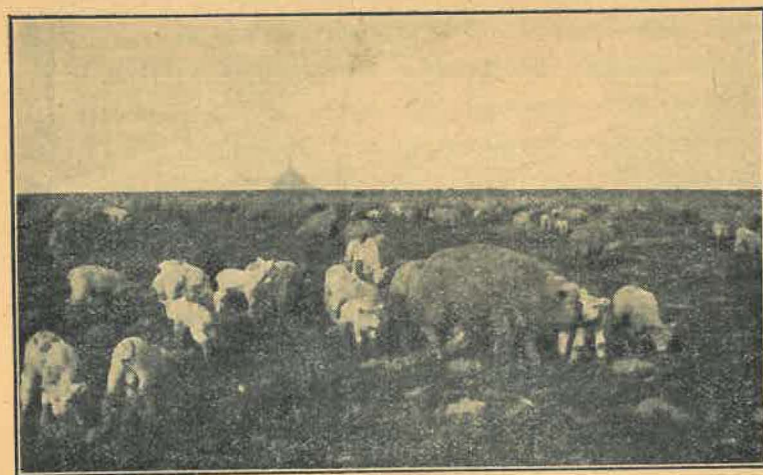
On ne rencontre pas dans la Manche des troupeaux de 400 à 500 têtes, car la propriété est très morcelée et la moyenne des exploitations n'est que de 10 hectares. La petite culture (moins de 10 hectares) est de règle, elle compte le plus grand

TYPE D'ELEVAGE MIXTE



Chevaux, Vaches et Brebis

LES MOUTONS DE PRE-SALE



Elevage dans les polders du Mont Saint-Michel,
que l'on devine à l'horizon.

nombre d'exploitations, occupant 38 % du territoire cultivé.

La moyenne culture, de 10 à 40 hectares, en représente 31 % et enfin la grande culture (plus de 40 hectares) exploite une surface à peu près équivalente (30 %).

Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer un peu partout des troupeaux de moutons dont le nombre de mères est compris généralement entre 5 et 30 têtes.

Exceptionnellement, dans le sud du département (cantons de Pontorson et d'Avranches) où le régime cultural n'est pas le même, puisque les terres emblavées occupent une grande surface, et dans les polders de la baie du Mont-St-Michel, il est possible de rencontrer des troupeaux groupant 100, 200 et même 300 moutons.

L'enquête zootechnique que nous avons menée avec le concours de M. LOMINET, nous a permis de constater que, dans une cinquantaine d'exploitations, de 30 hectares environ, chaque ferme comptait en moyenne 18 brebis élevées en élevage mixte, comprenant des bovins, des chevaux et des moutons, tandis que, dans les quelques rares fermes réservées à l'élevage du mouton seul, et d'une superficie de 10 hectares environ, 40 brebis composaient le cheptel ovin de l'exploitation.

LIEUX D'ELEVAGE

Les moutons sont élevés en grand nombre dans les régions qui bordent le littoral, dans les « costils » arides de la Hague, et du canton des Pieux, dans les dunes et les mielles couvertes d'une herbe fine, mielles qui forment la côte occidentale du département, dans les Polders et sur les grèves du Mont-Saint-Michel d'où ils rayonnent dans les cantons voisins de l'intérieur.

A l'intérieur des terres, le mouton vit dans les prairies et les herbages, soit en commun avec les chevaux et les bovins, soit après le retrait des grandes espèces domestiques.

Notre enquête nous a permis de constater que ces pratiques d'élevage mixte avaient la faveur des éleveurs de notre département, l'élevage ovin spécialisé n'étant pratiqué que sur le littoral de la mer.

On sait que pour arriver à une parfaite utilisation d'un pâturage, il est nécessaire d'y mettre au moins deux espèces animales, l'une broutant le refus de l'autre. Aussi, met-on souvent des bovins avec ou après des chevaux.

Le mouton est plus capable que le bœuf de compléter l'utilisation totale et rationnelle de la flore des herbages après le passage des chevaux. Il a, de plus, cet avantage très appréciable de ne pas défoncer le sol des prairies humides, qui cède et se creuse sous le piétinement incessant du cheval au galop ou au trot.

On peut donc affirmer que l'exploitation, dans chaque ferme, d'un petit troupeau de brebis est des plus souhaitable, car elle constitue une source de profits, sans grands frais, grâce à l'utilisation d'une partie des herbes qui seraient perdues ou qu'il faudrait dépouiller à la faux, pour s'en débarrasser après le passage des chevaux et des bovins délaissant cette flore. Il en résulte ainsi un bénéfice net.

Ajoutons à ce sujet, que l'éleveur a tout intérêt à mettre des moutons dans les plants de jeunes pommiers que pourraient endommager les gros animaux de ferme, de même qu'il y trouvera son compte en mettant des moutons sous les pommiers, au moment de la maturité des fruits.

Les moutons peuvent être mis à l'herbe en même temps que les bovins ou après le passage de ceux-ci. Dans le Cotentin, on adopte d'ordinaire la succession suivante : d'abord les juments poulinières et les vaches laitières qui ne mangent que la « pointe de l'herbe », choisissant les plantes les meilleures, les plus tendres et les plus appétissantes ; puis les génisses d'élevage et enfin les moutons qui rasant complètement le gazon.

Cette sorte d'assolement de l'herbage donne d'excellents résultats.

Dans certaines conditions particulières, au bord de la mer comme nous l'avons dit, une surface déterminée de prairies est réservée aux seuls ovins qui l'utilisent intégralement.

Le mouton devient ainsi l'animal de premier plan, et cette pratique est assez fréquente, surtout dans de petites ou moyennes exploitations. Notre enquête nous a permis de connaître 5 élevages où une moyenne de 10 hectares de prairies étaient réservés au mouton seul, avec 3 ou 4 brebis à l'hectare (30 à 40 ovins).

On a trop tendance à considérer que les ovins doivent aller seulement sur les chaumes, les friches, les pacages médiocres, « les pâturages à moutons », selon l'expression qui traduit une pensée courante. Et pourtant, ces deux races de la Manche tirent un parti parfait des meilleurs herbages. Nous verrons, plus loin, au chapitre Spéculation, que l'élevage des ovins est comparable à celui des bovins et demande pour ces races d'excellents herbages.

Nous avons exposé l'élevage du mouton au bord de la mer, l'élevage en herbages, voyons maintenant un troisième mode d'exploitation employé en Normandie. C'est la pâture sur les chaumes. Les cultivateurs, avant de pratiquer les labours de déchaumage, à la fin de l'été, laissent se développer une végétation adventice, parmi les « éteulles » de blé, de seigle, d'orge, d'avoine ou de sarrasin. Cette flore nouvelle est très abondante grâce à l'humidité de notre climat, et est très appréciée des moutons. C'est une surprise pour l'étranger au pays, « le horsain », qui croit généralement qu'on sème de l'herbe sur les chaumes tant le tapis est vert. Sans l'exploitation du mouton, cette richesse serait inemployée.

RATION SUPPLEMENTAIRE

L'herbe broutée sur la prairie constitue la presque totalité de la ration du mouton. On ne donne, en général, que peu ou pas de nourriture supplémentaire. Celle-ci cependant, est distribuée lorsque la neige couvre la terre, ou bien encore lorsque l'herbe n'est plus suffisamment abondante, par exemple quand le froid a arrêté la pousse de l'herbe ou durant les rares périodes de sécheresse.

La ration est encore augmentée au moment de la mise bas et durant l'allaitement des jeunes. Mais beaucoup d'éleveurs préfèrent, à cette époque, réserver des herbages spéciaux, et mettre les brebis avec de « l'herbe au ventre » quand la saison le permet.

Quand une ration supplémentaire est distribuée aux brebis, elle est, en général, composée d'avoine en gerbe ou bien d'une petite ration de betteraves, de carottes, avec du son et de l'avoine, mais tout cela est le plus souvent, donné avec un ménagement qui frise la parcimonie sauf chez les bons éleveurs qui comprennent l'intérêt d'une telle pratique.

LE MODE DE VIE EN PLEIN AIR

L'élevage, dans la Manche, est uniquement pastoral : l'animal vit toujours dehors, en liberté, au milieu des champs, et n'est rentré que rarement et dans des cas bien déterminés que nous verrons au chapitre où il sera traité de *l'exploitation du mouton*.

Les Normands ont toujours appliqué, chez eux, les méthodes préconisées par Daubenton, en 1768, dans un mémoire à l'Académie des Sciences et traitant « Des bêtes à laine parquées toute l'année ».

Cette méthode a été aussi employée très largement en Angleterre.

Dans une lettre du 4 septembre 1827, la Maison HENNETT & C^o vantait l'élevage Anglais :

« A l'exemple des Anglais, nous avons constamment laissé nos troupeaux exposés à l'air en toute saison et par tous les temps, dans des prés enclos et plantés d'arbres, sans que leur santé ait éprouvé la moindre altération ».

Et pourtant, cet élevage en plein air, dont l'excellence n'a plus besoin d'être démontré, tant les preuves de sa bienfaisance sont tangibles, n'a pas eu le bonheur de plaire à beaucoup d'éleveurs français qui furent nombreux à diriger contre lui les plus âpres critiques.

De tous les animaux exploités dans nos fermes, c'est assurément le mouton le mieux partagé de tous pour se défendre contre le froid, grâce à son épaisse toison. Et cependant, la plus crasseuse routine a fait de lui un bétail condamné à vivre une grande partie de sa vie dans des locaux sans air, sans lumière, surchauffés, surpeuplés, sur un sol recouvert d'une épaisse couche de fumier, particulièrement odorant !

A ce sujet, rapportons, en passant, cette curieuse anecdote due à la plume du Baron REILLE-SOULT :

« Un vieux vétérinaire de la Montagne racontait avoir été appelé d'urgence, un soir d'hiver, par un berger aussi âgé que réputé.

Etre appelé à soigner un troupeau est un phénomène trop insolite pour que ce praticien n'en conçût quelque angoisse.

Le berger lui décrit le mal inconnu qui emporte ses brebis à une cadence accélérée et dramatique de plusieurs par jour.

D'après lui, ce ne peut être que les suites d'un refroidissement, aussi a-t-il eu la précaution élémentaire de vérifier de suite l'étanchéité des ouvertures de la bergerie pourtant bien close. Malgré cela, l'état du troupeau n'a cessé d'empirer et il a dû se résoudre à convoquer le vétérinaire.

Ainsi documenté, l'homme de l'art tente d'examiner les bêtes. Mais il n'a pas fait deux pas dans la bergerie qu'il doit

en ressortir précipitamment tant l'atmosphère est irrespirable. Du premier coup d'œil il a compris que ces pauvres moutons mouraient tout simplement d'asphyxie et l'autopsie de la dernière victime confirme le diagnostic.

Que faire ? S'il ordonne la folie de donner de l'air — il fait froid dehors — sa réputation est perdue à tout jamais, d'autant plus qu'il y a dans le troupeau quelques moribonds dont la mort inévitable ne manquera pas de lui être imputée.

D'un autre côté, seule une ventilation énergique peut sauver le reste.

Il a une idée de génie :

« — Je vois ce que c'est, dit-il au berger, mais c'est terrible, et je n'y peux rien.

— ???!!

— C'est le Mauvais Esprit.

— Ah ! je m'en doutais bien.

— Alors n'est-ce pas, il faut le faire sortir à tout prix. Pour cela, ouvre tout et quoi qu'il arrive, tant pis, laisse tout ouvert.

Ainsi fut fait, et le troupeau guérit rapidement ».

Ne voit-on pas préconiser les cures de grand air, les vitamines et toutes autres choses nouvelles comme antidotes de l'asphyxie urbaine et de l'intoxication alimentaire. Le régime bienfaisant de la fenêtre ouverte et des crudités ne nous ramène-t-il pas plus ou moins à l'hygiène de l'âge des cavernes ?

RAISONS INVOQUEES CONTRE CE MODE DE VIE

D'ailleurs quelles raisons invoque-t-on contre ce mode de vie ? La pluie, le vent, le froid, la chaleur nuisent-ils à la bonne santé du mouton ?

La pluie : on a dit souvent que le mouton ne supportait pas ou supportait mal la pluie à cause de cette vaste éponge que constitue sa toison.

L'élevage en plein air, dans notre Normandie qui n'est

pourtant pas réputée pour son climat sec, est là pour démentir cette affirmation. La pluie franche, sans grand vent, n'incommode pas beaucoup les moutons, car elle ne pénètre pas dans leur toison, rendue imperméable par le suint qui l'imprègne. S'ils se secouent de temps en temps, à la manière des chiens mouillés, c'est plutôt pour se libérer d'un poids importun.

Le vent, surtout s'il est un peu violent, gêne beaucoup le mouton. Il s'arrête de paître et se pelotonne sur lui-même. Le froid lui est indifférent, peut-être même agréable. La neige ne le dérange que si la couche est durcie au point de résister au labour de son nez en quête de pâture.

Par contre la chaleur fait cruellement souffrir le mouton, et celui-ci cherche de l'ombre dont il ne saurait se passer. Par les jours caniculaires, s'il n'existe aucun ombrage, il est possible de voir un mouton se coucher à l'ombre de son voisin.

Pendant les heures chaudes de l'été, les moutons arrêtent leurs ébats ; ils restent tapis dans un coin ombragé, et attendent, essoufflés, un peu de fraîcheur, pour se décider à bouger et à brouter.

Mais ce qui est certain, c'est l'extrême résistance du mouton à tous les climats, puisque ces animaux prospèrent aussi bien dans les zones chaudes et sèches de la région méditerranéenne que sous le climat doux, humide et tempéré de la Normandie ou de l'Angleterre.

LES CONDITIONS REQUISES POUR L'ELEVAGE DE PLEIN AIR

En réalité, que faut-il pour réussir l'élevage en plein air ?

Le mouton est un animal doux et calme, qui aime la tranquillité. La marche, les remue-ménages sont des dépenses dont il faut faire l'économie. Les longs parcours à petits pas sont obligatoires dans les pays pauvres, mais, si le mouton

trouve sur place tout ce dont il a besoin, il ne tentera pas de quitter le pré où d'ailleurs il erre à sa guise.

Le mouton est, par ailleurs, un gros mangeur. L'herbe est son aliment naturel qu'il est nécessaire de lui offrir généreusement si l'on veut obtenir des moutons « qui paient ». Quand leur séjour est trop prolongé dans un même clos, ils signalent eux-mêmes l'urgence d'un changement par une attitude qui ne trompe pas : ils ne tiennent plus en place, font les dégoûtés, reniflent l'herbe qu'ils refusent.

Il leur faut, enfin, de l'eau à discrétion.

De la part de l'éleveur, il faut un peu de soin et surtout de l'observation.

L'observation est la qualité maîtresse de l'éleveur en plein air, car les visites au troupeau libre sont assez rares. Il faut, du premier coup d'œil, se rendre compte de l'état de santé des élèves pour éviter toute surprise.

C'est là le point névralgique de la méthode ; nous y reviendrons plus longuement au chapitre « Maladies ».

Enfin, la vie en plein air du mouton en liberté nécessite l'obligation de clore les pacages, par des moyens appropriés et toujours coûteux. L'installation d'abris ouverts pour protéger les animaux contre les vents trop violents, les fortes pluies et la grande chaleur, ainsi que la création d'abreuvoirs bien pourvus de boisson, sont autant de nécessités coûteuses.

REALISATION DE CE MODE DE VIE DANS LA MANCHE

Voyons comment les éleveurs de la Manche ont résolu ces différents problèmes.

En premier lieu, Dame Nature fit bien les choses en leur donnant un pays favorisé. « Terre promise de l'élevage » a pu dire de la Manche M. le Sénateur LAVOINNE, et nous pensons avoir suffisamment indiqué la richesse de notre terre normande dans l'exposé fait au chapitre II.

En second lieu, la Manche a, parmi ses belles races domestiques, deux races de moutons d'herbage, celle du Cotentin et celle de l'Avranchin, qui sont uniques en France, du fait des remarquables qualités étudiées plus haut.

De longues générations de moutons vivant dans de gras pâturages, la vie de plein air, ont donné à nos deux races un potentiel très élevé de résistance aux agents atmosphériques.

Nos moutons ont acquis, de la sorte, une rusticité très grande ne nuisant en aucune manière à leur précocité.

Enfin, un troisième facteur qui a beaucoup favorisé l'élevage en plein air dans la Manche : c'est la disposition du pays : pays bocager par excellence, avons-nous dit dans notre chapitre II, constamment vallonné, bien arrosé, fertile et coupé par des haies vives rehaussées de place en place par des ormes et des chênes majestueux.

C'est pour remédier à l'action desséchante des vents et mettre son bétail à l'abri, aussi bien du soleil que de la pluie et de toutes les intempéries, que le cultivateur a établi des clôtures formées de talus garnis d'épines blanches ou noires, et plantés de place en place d'arbres qui ralentissent le vent. Au pied des talus sont creusés des fossés permettant l'écoulement de l'eau lorsque la terre en est saturée.

Enfin, l'imperméabilité du sous-sol, non seulement maintient l'humidité à la surface du sol, mais encore a permis de créer des abreuvoirs qui, alimentés par des sources intarissables constituent l'importante réserve d'eau nécessaire à l'élevage de tout bétail de plein air.

Signalons, cependant un inconvénient ; encore, n'est-il pas très grave : le mouton cause un certain dommage à ces clôtures et cela est souvent une source de mésentente entre propriétaires et locataires.

Aussi, un certain nombre de ces derniers, pour éviter ces dommages, mettent-ils leurs animaux au piquet — « au tierre » comme on dit ici — en les déplaçant une fois par jour ;

ou bien ils réunissent à l'aide d'une cordelette les deux bipèdes latéraux, ou encore, ils placent un seul rang de fil de fer au pied du talus de la haie : c'est là, croyons-nous, la solution idéale, car ce rang de fil de fer barbelé est établi très simplement et à peu de frais.

Notons enfin que les herbages entourés de poteaux (bois ou ciment armé) portant 3 ou 5 rangs de fils de fer barbelés sont une exception dans la Manche.

AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE L'ÉLEVAGE DE PLEIN AIR

Les avantages de cette méthode sont nombreux. D'abord un meilleur rendement est obtenu. En effet, l'éleveur peut utiliser beaucoup plus sûrement les instincts naturels du mouton, en plein air qu'en bergerie.

Dans la bergerie, ses instincts sont abolis par l'interdiction de toute initiative.

En plein air, par contre, l'illusion de la liberté rend aux moutons la plénitude de leurs facultés ; leur développement n'est nullement entravé et les fonctions vitales « Vivre et se reproduire », s'accomplissant à la perfection : l'éleveur y trouve largement son compte, son élevage « paie ».

Le supplément de ration est, en général, très peu important. Le mouton vit toute l'année à l'herbe, et s'il est nécessaire, dans certaines circonstances, de donner un supplément, la dépense occasionnée n'est jamais très lourde à supporter.

La main d'œuvre est pratiquement supprimée et le berger devient inutile.

C'est là un avantage très appréciable si l'on envisage la pénurie de bergers et la difficulté de trouver de bons pères.

Il suffit de parcourir les herbages tous les deux ou trois jours pour examiner les animaux, de les changer de pièce de temps en temps, et, l'hiver de leur porter le supplément de nourriture devenu très souvent indispensable.

Le transport des fumiers est supprimé puisque l'herbage les reçoit directement et sans perte. C'est la meilleure utilisation possible des déjections, sans la main d'œuvre de confection des litières, sans la dépense d'achat des pailles, insuffisamment produites dans le pays.

La bergerie devient elle-même inutile. Dans la Manche, le troupeau n'étant jamais hébergé en entier, il suffit d'un local de dimensions modestes, dont l'entretien ne nécessite qu'une minime dépense.

Les conditions d'hygiène, dès l'instant qu'on supprime la « bergerie-taudis », sont infiniment meilleures. Les animaux respirent un air pur au lieu des émanations pestilentielles du fumier sur lequel ils seraient obligés de vivre à la bergerie.

Nous savons qu'une théorie veut faire jouer au gaz ammoniac, dégagé par les fumiers, un « pouvoir empêchant » dans la combustion des graisses au niveau du poumon. Les moutons, dans des bergeries, où l'air est chargé de gaz ammoniac, engraisseraient plus vite qu'au grand air.

Nous n'osons discuter cette affirmation, mais qu'il nous soit permis de faire remarquer une chose : A quoi bon favoriser le développement de la graisse si celle-ci, chargée de l'odeur de « suint », rend la viande inconsommable pour les palais délicats auxquels sont destinés nos agneaux ?

Autre point d'hygiène : Ayant toujours de la nourriture devant eux, les moutons mangent, sans se presser et évitent les indigestions, ainsi que les accidents dûs à la météorisation.

Ajoutons que les épizooties sont moins à craindre du fait de la dispersion du troupeau.

La viande est de meilleure qualité : La Manche peut être fière du goût du mouton de Pré-Salé ! Le grand air qui vient du large y est pour beaucoup.

La laine est plus belle, plus blanche, non souillée par les déjections, et la pluie, si fréquente sous notre climat, est un élément de plus grande propreté.

INCONVENIENTS DE L'ELEVAGE EN PLEIN AIR

Toute médaille a son revers. Après les avantages, voyons les inconvénients que comporte l'élevage du mouton en plein air, et que nous ne voulons pas passer sous silence.

La haie vive est une excellente clôture, mais elle demande à être entretenue. La valeur des fagots que l'on en retire, ne paie pas, à l'heure actuelle, la main-d'œuvre nécessaire à l'élagage, ce qui est la cause du mauvais entretien, de beaucoup de clôtures.

Les maladies contagieuses et surtout les infestations parasitaires telles que la strongylose ou la distomatose, peuvent se déclarer et causer de gros déboires. Nous verrons au chapitre « Maladies » comment on peut éviter ces coûteuses surprises. Nous insisterons sur le rôle de l'éleveur en plein air, dont la tâche est très délicate, puisqu'il voit plus rarement que le berger les sujets de son troupeau, et qu'il doit se rendre compte, au premier coup d'œil, de toutes les anomalies.

Enfin un troisième point, moins important, est la question des chiens. Le chien le plus doux, le plus calme, quand arrive la nuit, retrouve ses instincts ancestraux de bête de proie. Fréquemment, les journaux nous apprennent à quel horrible carnage se sont livrés des chiens errants. Nous avons fréquemment constaté les dégâts de ces chiens dans les mielles d'Agon-Containville. Il est, en général, très difficile de retrouver le coupable et son propriétaire. Ce dernier se défend toujours, car il ne peut croire son chien capable de pareils « tours de brigand ». Nous avons assisté à un procès en la matière, où, avec l'aide du microscope, il a été possible d'identifier un chien coupable dont les excréments contenaient de nombreux brins de laine. (Note de M. Lominet).

Les pertes de l'éleveur sont parfois importantes et dans certains cas, des éleveurs ont dû abandonner la mise de moutons sur certains herbages trop isolés et trop éloignés des habitations.

OPINIONS D'ELEVEURS DE LA MANCHE

Pour terminer ce long chapitre, nous donnerons quelques opinions émises par des éleveurs sur ce mode de vie, et que nous avons réunies grâce à la complaisance de M. Gaston LOMINET :

« L'élevage est très facile d'entretien et peu coûteux ».

« La vie au pâturage est préférable à celle de la bergerie. Les animaux ne demandent qu'à sortir quand ils sont enfermés ».

« D'ailleurs les brebis cotentines refusent d'elles-mêmes l'abri ouvert, et par tous temps se couchent dehors, sans paraître en souffrir ».

« Les moutons sont beaucoup plus rustiques et alertes. Ils sont toujours sur les coteaux à l'abri du vent du Nord et de l'Est ».

« Ce mode de vie assure une bonne santé aux animaux qui résistent bien au piétin et en général aux différentes maladies ».

EXTENSION DE LA METHODE

Nous terminons ce chapitre en formulant le souhait que le mode d'élevage ovin, si longuement expérimenté dans la Manche, soit étendu à de nombreuses régions de France, où les mêmes résultats parfaits peuvent être espérés.

C'est la méthode d'avenir de l'élevage du mouton : celle qui permet d'obtenir le plus de profits. Il suffira pour s'en convaincre de noter les chiffres exprimés dans le chapitre de cette étude, ayant trait à la spéculation et nous restons persuadés que cette pratique est applicable dans toutes les régions d'élevage françaises.

Peut-être certaines améliorations pourraient-elles être apportées, par exemple : Clôtures par grillage en fil de fer barbelé. Abri ouvert, dans chaque clos, pour lutter contre les trop grands froids ou les trop fortes pluies ; nourriture

supplémentaire un peu plus abondante, en hiver surtout, et au moment de l'agnelage.

En tout cas, l'expérience a été tentée avec succès en Seine-Inférieure ; un élevage en plein air de 15 hectares, nourrissant 65 brebis de race Cotentine, fonctionne à la perfection depuis plusieurs années.

Nous tenons à signaler cette réussite, et cette heureuse constatation ouvre un grand avenir d'expansion à nos deux races, si cette méthode se répand dans toute la France, comme elle s'est répandue en Angleterre, en Australie, et en Amérique.

CHAPITRE V

Exploitation du mouton selon la méthode d'élevage en plein air

CHOIX DES REPRODUCTEURS

Les éleveurs de la Manche attachent le plus grand soin au choix des reproducteurs et surtout au choix du bélier.

Ils savent fort bien que le mâle n'a pas plus d'influence que la femelle sur la génération, mais la brebis ne peut être fécondée qu'une fois par saison alors que le mâle, dans le même temps communique ses qualités à de nombreux produits.

Le choix des reproducteurs de valeur leur est facile : grâce au Flock-Book qui n'inscrit que les sujets répondant par leurs qualités aux caractères du type pur, grâce aux concours qui permettent de juger comparativement et grâce aussi aux nombreuses foires du département, au cours desquelles sont présentés de nombreux sujets au choix des acheteurs.

Les éleveurs échangent aussi entre eux des reproducteurs ou bien les achètent « de relation » dans les troupeaux renommés par le souci constant de la sélection entreprise par leurs propriétaires.

Nos éleveurs craignent, à tort ou à raison, les risques de la consanguinité. Cette méthode d'élevage, tant décriée autrefois, est mieux comprise actuellement car elle est pratiquée plus scientifiquement.

Certes, la consanguinité amène peu à peu, mais dans certains cas seulement l'albinisme et un affaiblissement de la

fécondité. L'albinisme n'est guère à redouter pour le mouton du Cotentin, mais la diminution de la fécondité handicaperait certainement nos deux races locales, aussi doit-on louer nos éleveurs du soin qu'ils apportent à mélanger les divers sangs. Cela d'ailleurs permet de conserver l'uniformité du type, sans amoindrir ses précieuses qualités.

LA LUTTE

Les brebis sont livrées à la reproduction, soit dès leur première année si elles atteignent huit mois avant fin octobre soit à 18 mois si elles sont nées trop tardivement. Les éleveurs d'ailleurs reconnaissent que la deuxième méthode est de beaucoup préférable, les produits obtenus étant plus beaux et plus résistants du fait d'une plus grande maturité des mères.

Les béliers commencent la lutte vers le même âge.

La durée de gestation de la brebis est de 5 mois et la lutte s'échelonne du mois d'août à la mi-novembre, suivant les cas et suivant le désir de l'éleveur d'obtenir des agneaux à l'époque qu'il juge la plus favorable. Les agneaux produits très tôt valent plus cher, mais les mères sont plus difficiles à nourrir puisque l'herbe est à peine poussée.

La lutte a lieu en liberté. Si le troupeau ne dépasse pas 20 brebis, un seul bélier est mis avec les femelles. On le retire en temps opportun. Si le nombre des brebis est plus important, on divise le troupeau en deux groupes, en prenant soin, tous les 15 jours d'intervertir les mâles afin d'être assuré de la fécondation.

« Pour reconnaître les brebis « sautées » de celles qui ne le sont pas (méthode indiquée par MM. Hénnett et Cie en 1827 dans leur lettre déjà citée pour l'introduction des moutons anglais en France) « on frotte le ventre et la poitrine des béliers d'une couleur à l'eau. Celles qui ont été couvertes en

portent la marque sur la croupe. En prenant chaque jour note des brebis luttées, on saura juste le moment où chacune agnelera ».

On peut aussi, pour reconnaître les brebis en chaleur mettre dans le troupeau un bélier de race commune, avec un tablier sous le ventre. C'est une sorte de boute-en-train qui permet de faire opérer plus de saillies productives au bélier de race pure.

L'AGNELAGE

L'agnelage s'échelonne ordinairement de Janvier à Mars et même avril. Tous les cultivateurs rentrent leurs brebis huit jours avant l'agnelage. Celles-ci sont mises à l'herbage le jour dans un clos, près de la ferme ; elles sont rentrées la nuit.

On est prévenu que le terme est proche soit par le calcul si on a noté la date des saillies, soit par la mamelle qui augmente de volume.

A partir de cette date, les brebis reçoivent un supplément de nourriture ; foin, carottes, panais, mais seulement si l'agnelage a lieu au début de l'année, autrement aucun supplément de ration n'est donné avant la mise bas.

Celle-ci a lieu le plus souvent normalement, les dystocies sont relativement rares. Nous traiterons ce sujet au chapitre « Maladies ».

Les naissances doubles sont la règle. Nous l'avons démontré, chiffres en mains, quand nous avons étudié la fécondité de nos brebis.

Quand les agneaux sont venus, l'éleveur a toujours soin de veiller à ce que leur mère les lèche. La chose est importante surtout pour sécher les jeunes et pour que la mère les adopte tous. Nous avons vu des brebis refuser de laisser téter un de leurs agneaux principalement quand elles en ont trois.

ALLAITEMENT

Nos deux races de l'Avranchin et du Cotentin sont très laitières. Deux agneaux jumeaux sont facilement élevés ; quand il y en a un troisième, il vaut mieux l'élever au biberon.

Aussitôt après la mise-bas, les brebis et leurs petits sont mis dans un parc et rentrés le soir. La meilleure herbe est réservée aux plus hâtives. Les retardataires sont bien traitées aussi, mais sans jouir des mêmes prérogatives. C'est à ce moment que la majorité des éleveurs donnent un supplément de nourriture : il importe que la mère ait du lait si l'on veut avoir un agneau dodu. Comme les mères sont très laitières, l'utilisation de ce supplément profite au maximum à l'agneau.

Après huit jours, si la température le permet, les agneaux et leur mères sont mis au pâturage nuit et jour. L'agneau tête quand il lui plaît. Il court et gambade à sa guise.

SEVRAGE

Le sevrage a lieu très tard en Normandie. Il est très progressif. L'agneau tête sa mère, mais, peu à peu, se met à brouter la pointe de l'herbe. Le sevrage est terminé vers le quatrième, cinquième ou sixième mois. C'est là un des secrets de la réussite de l'élevage du mouton. Des mères bonnes laitières nourrissent longtemps leur agneau.

Après le sevrage, les mâles sont séparés des femelles et mis dans de bons herbages.

AMPUTATION DE LA QUEUE

Elle est effectuée du huitième au vingtième jour après la naissance. C'est une pratique adoptée par tous les éleveurs. La queue de mouton est économiquement inutile : elle ne donne pas de viande et la laine est de peu de valeur. Elle est même nuisible en ce qu'elle salit la toison, irrite et souille les mamelles. Au chapitre « Maladies », nous verrons les soins qui devraient être pris pour procéder à cette opération de la caudectomie.

CASTRATION

La castration ne se fait pas dans le département de la Manche, pour la simple raison que les mâles, sauf ceux conservés pour la reproduction, sont vendus pour la boucherie avant l'âge de huit mois.

D'ailleurs la castration précoce pour obtenir des animaux qui s'engraissent plus vite est beaucoup moins en faveur qu'autrefois. Baron disait que « les glandes génitales tourmentent autant et plus les animaux à l'engrais que les insectes pendant les grandes chaleurs ». Cela est vrai pour les animaux d'un certain âge, mais il est certain que les glandes génitales agissent très favorablement pour un bon développement de l'individu, et les expériences faites par M. Laplaud confirment cette théorie.

REFORME

Alors que tous les agneaux sont envoyés à l'abattoir au cours de l'été, les béliers et les brebis sont gardés plusieurs années.

Après le sevrage, les brebis retournent brouter le refus des bovins tandis que les béliers, après la lutte, sont gardés d'une année à l'autre dans des clos avec, pour compagnie, soit une vieille brebis réformée, soit un autre bélier : les deux mâles sont attachés par le cou avec une chaîne de 25 cm. de long. Les animaux les plus sauvages deviennent les plus doux grâce à cette pratique.

Les béliers sont gardés un an ou deux, quelquefois trois, mais jamais plus. C'est là, croyons-nous, un peu regrettable. Quand on possède un bon géniteur, il faudrait le garder plus longtemps, d'autant plus que les béliers Cotentins ou Avranchins deviennent très rarement méchants. On pourrait ainsi mieux juger de leurs qualités et orienter d'une meilleure façon la sélection. Certes, le bélier à cette date, a perdu toute valeur pour la boucherie, mais les progrès réalisés doivent compen-

ser ce léger sacrifice. Les brebis sont gardées plus longtemps, on ne les réforme que vers le cinquième agnelage, suivant l'état d'entretien où les ont laissées leurs parturitions successives, en particulier au point de vue de la mamelle.

Cependant, une brebis qui ne donne qu'un agneau au deuxième agnelage est éliminée du troupeau.

QUELQUES REALISATIONS

Nous voulons, pour terminer ce chapitre, mentionner, à titre d'exemple, quelques élevages particulièrement prospères que nous avons relevés au cours de notre enquête zootechnique.

ELEVAGE DE LA RACE COTENTINE PURE

M. Edmond Marie, à Franqueville en Sainte-Marie-du-Mont, Manche.

Elevage sur une ferme de 80 hectares, d'un sol argileux et assez frais. Il y a 40 brebis de 18 mois à 5 ans, deux béliers de 8 à 18 mois, 76 agneaux produits dans l'année. Les agneaux pèsent 40 à 45 kilogs au sevrage, 80 à 85 kilogs à un an. Les animaux sont livrés à la reproduction à l'âge de 8 ou 18 mois, 29 brebis ont eu des naissances doubles et trois des naissances triples, une a eu quatre agneaux et une autre cinq (1936).

Les animaux ne sont rentrés que pour l'agnelage et reçoivent un supplément de nourriture. Autrement ils vivent dehors avec les vaches et les chevaux. Ils sont inscrits au Flock-Book, et beaucoup sont vendus comme reproducteurs. Le troupeau est sélectionné depuis plus d'un demi-siècle par les parents et les grands-parents de l'éleveur actuel.

ELEVAGE DE LA RACE DE L'AVRANCHIN

M. Loivel de Champcervon:

Ferme de 25 hectares, en partie sur le sable, en partie sur l'argile, peu humide en général. 16 brebis de 1 à 9 ans et 2 béliers de 8 à 20 mois. 32 agneaux produits au cours de l'année. Les agneaux pèsent de 25 à 30 kilogs au sevrage et 70 à 80 kilogs à 1 an. Les animaux sont livrés à la reproduction dès la première année, les agnelles de concours attendent la deuxième année.

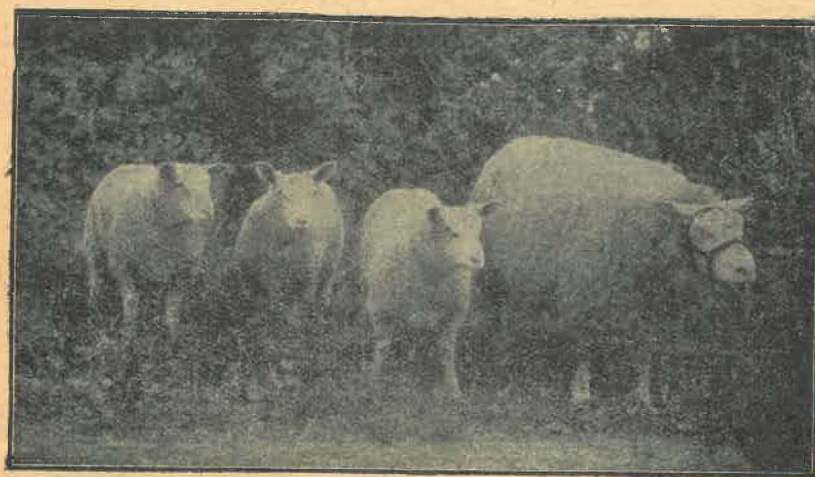
Neuf brebis ont eu deux agneaux pesant environ 3 kgs 500 à la naissance. Trois ont eu des naissances triples. Pendant l'agnelage, les brebis sont rentrées le soir et surveillées le jour, de crainte que les agneaux ne naissent sous la pluie, dans la neige ou en plein vent. On donne un supplément de nourriture l'hiver et après l'agnelage.

Les béliers, les agneaux destinés à être conservés comme béliers et les agnelles de concours sont mis avec les bovins. Les brebis seules ou suitées d'un seul agneau, passent après les bovins. Les animaux sont inscrits au Flock-Book de l'Avranchin.

Enfin les clôtures sont constituées par des haies vives sur buttes. Quelques herbages sont clos par des piquets reliés par 6 rangs de fil de fer.

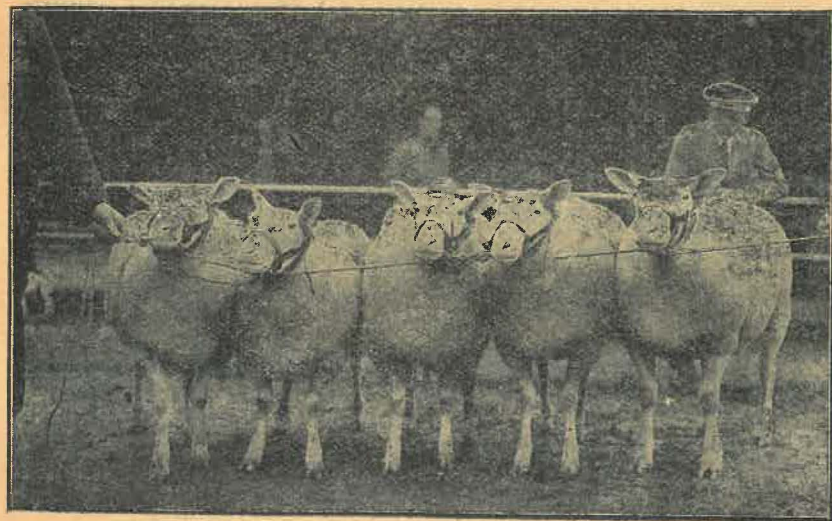
Nous aurions bien d'autres élevages à citer ici. Nous nous bornons à cette brève énumération qui illustre ce que nous avons dit et donne un aperçu d'ensemble de l'élevage des deux races : Cotentin et Avranchin.

RACE DU COTENTIN



Brebis et ses trois agneaux.

RACE DU COTENTIN



La moitié d'un lot d'ensemble au Concours-foire de Montebourg.

CHAPITRE VI

Amélioration

Dès 1900, les deux races de la Manche étaient créées. Mais elles étaient encore loin de la perfection actuelle.

La période des croisements anglais était terminée et devait être suivie par les méthodes de sélection qui ont amené la perfection constatée aujourd'hui.

D'abord, sélection un peu empirique : les principaux éleveurs gardaient comme reproducteurs les animaux qui leur semblaient les plus beaux et les plus parfaits, et les vendaient dans tout le département.

Puis sélection rationnelle en 1925, quand les éleveurs se réunissent en syndicat d'élevage.

Trois moyens sont employés pour réussir :

- a) Le Syndicat d'élevage ;
- b) Les concours, et principalement les concours spéciaux ;
- c) Les livres généalogiques.

CONCOURS

Dans le département de la Manche, l'Etat, le Département, la Société départementale d'Agriculture, les Sociétés d'Agriculture de chaque arrondissement et les Comices cantonaux encouragent le mouton au moyen de concours qui stimulent l'émulation des éleveurs.

Le premier concours spécial de la race date de 1903. Il fut créé par le Ministre de l'Agriculture sur la demande du Sénateur Bazire. Il était destiné à l'amélioration « des races ovines du Littoral » avec deux sections : variété du Nord et du Sud. Il eut lieu à Avranches, le 30 août 1903.

217 animaux y prirent part, répartis entre 32 exposants et M Fasquelle fait remarquer que l'effectif aurait été plus important si on n'avait pas obligé les propriétaires à tondre leurs moutons.

Après 1903, les concours eurent lieu chaque année alternativement aux différents chefs-lieux d'arrondissement.

A l'heure actuelle, les principaux concours sont :

Le Concours Général de Paris ;

Un concours spécial pour chacune des deux races ;

Le Concours départemental ;

Les Concours d'arrondissement ;

Les Concours cantonaux ;

Voyons un à un ces différents concours :

CONCOURS DE PARIS :

Chaque année, au Concours Général d'animaux reproducteurs de Paris qui a lieu au mois de Mars, une section est réservée aux deux races de la Manche.

Avec les Mérinos, les moutons de la Manche sont les seuls présentés en laine. Nous devons cette faveur à la tenacité des éleveurs.

Cette année, le mouton du Cotentin était représenté par cinq élevages, et celui de l'Avranchin par deux.

C'était vraiment l'élite de la race qui était exposée, et ces magnifiques animaux, aux proportions énormes, faisaient une profonde impression sur les visiteurs.

CONCOURS SPECIAL DE LA RACE DU COTENTIN

Il existe chaque année un concours spécial de la race ovine du Cotentin. Il se tient à Monteboug, le 16 août. Ce concours est très suivi. C'est même une des plus importantes manifestations ovines de France.

La race ovine de l'Ile-de-France ne peut réunir plus de 25 agneaux sans dents de remplacement, alors que le concours, cette année, en rassembla 48 de nos races.

En 1936, on compta 202 animaux présentés : 20 béliers, 80 brebis, 54 agnelles et 48 agneaux.

Les prix d'ensemble qui comprennent 3 mâles et 9 femelles sont les récompenses les plus appréciées des concurrents.

Près de 12.000 francs de prix en espèces sont distribués chaque année à l'ensemble des lauréats.

La présentation des animaux, devant les différents jurys, constitue toujours un spectacle très remarqué qui retient longtemps l'attention des visiteurs. On peut dire que ce concours provoque une féconde émulation entre les éleveurs, et procure un merveilleux coup d'œil aux nombreux amateurs présents.

Cette année, le concours ne laissa rien à désirer sur ses devanciers. L'élevage ovin est en progrès constants. Il fut même présenté cette année à Montebourg quelques béliers hors ligne.

C'est là que les éleveurs étrangers viennent se fournir en reproducteurs d'élite, et les récompenses décernées font la réputation d'un élevage.

CONCOURS SPECIAL DE LA RACE DE L'AVRANCHIN

Le concours spécial de la race a lieu alternativement dans les principaux centres d'élevages : Avranches, La Haye-Pesnel et Sartilly.

Les éleveurs gardent leurs meilleurs sujets pour cette importante manifestation.

En 1936, le concours s'est tenu à Avranches : 130 animaux de choix étaient exposés.

Chaque année à cette occasion, il est distribué environ 4.000 francs de prix.

Le prix d'ensemble comprend huit animaux : un agneau, un bélier, 3 agnelles et 3 brebis.

Ce concours spécial joue le même rôle que le concours de Montebourg pour le mouton du Cotentin.

Il permet de « faire le point », de voir ce qui est encore défectueux dans la race, ce qui a été réalisé par les autres éleveurs, enfin de présenter aux étrangers ces magnifiques moutons d'herbages.

CONCOURS DEPARTEMETAL ET CONCOURS D'ARRONDISSEMENT

Le concours Départemental de Saint-Lo, en Septembre, comprend une section ovine. De même les concours d'arrondissement ont chacun un stand réservé aux ovins.

Les moutons sont classés en deux groupes : race du Cotentin d'une part, race de l'Avranchin, d'autre part, et, généralement, trois ou quatre prix sont décernés dans chacune des catégories suivantes :

Agneaux, agnelles, béliers de 2 dents et plus, brebis.

CONCOURS CANTONAUX

Ce sont ces concours qui contribuent le plus à l'amélioration de la race. Les concours spéciaux donnent l'impulsion et la marche à suivre ; les concours cantonaux réalisent ces améliorations dans la totalité de la race.

Ils sont à la portée d'un grand nombre d'éleveurs, et nécessitent moins de frais de déplacement.

Suivant sa richesse, le comice fait plus ou moins de catégories. Il donne au moins trois ou quatre prix pour les bandes de 3 brebis ou agnelles accompagnées d'un bélier.

LE SYNDICAT D'ELEVAGE

Pour qu'une race soit florissante, bien homogène, et pour que la sélection soit faite d'une manière correcte, il faut que les éleveurs soient unis, que leurs efforts soient concordants. C'est là le rôle et le but du syndicat d'élevage.

Il en existe un pour chacune des deux races qui nous intéressent. Leur fondation remonte à 1925.

Que ce soit la race de l'Avranchin ou celle du Cotentin le règlement est identique.

L'article II précise son but : « Le Syndicat a pour but l'amélioration de l'élevage ovin, l'étude de toutes les questions intéressant cet élevage ; la défense des éleveurs de mouton de race pure ».

Article III : Pour réaliser son programme, le Syndicat aura recours aux moyens suivants :

1° Examen et classification des reproducteurs et de leur descendance, conformément au standard de la race et à la table de pointage définis plus loin.

2° Etablissement d'un livre généalogique.

3° Vente en commun des toisons.

Article IV : Le Directeur des Services Agricoles, le Directeur des Services Vétérinaires (et le professeur d'Agriculture d'Avranches pour le mouton de l'Avranchin) font partie de droit du conseil d'administration en qualité de conseillers techniques.

Les deux syndicats d'élevages sont importants ; en particulier celui du Cotentin compte environ 80 membres répartis dans dix départements.

Ils participent à l'organisation matérielle des concours spéciaux de la race, mais leur principale activité est dans la tenue du livre généalogique.

LIVRE GENEALOGIQUE

Ce dernier est encore ouvert, c'est-à-dire qu'il accepte d'inscrire les animaux issus ou non de reproducteurs inscrits, à la condition que les sujets soient reconnus de race pure, de bonne conformation et âgés de cinq mois au moins.

Nous lisons à l'article 21 des statuts : « Pour être inscrits

au livre généalogique, les reproducteurs devront être examinés par une commission de trois membres plus le Directeur des Services Agricoles ».

Article 22. — « Tout animal présentant des signes de croisement, sera éliminé ».

« Tout animal qui, au point de vue de la conformation, n'aura pas obtenu 75 points, d'après le tableau de pointage sera éliminé ».

Ce tableau comporte des coefficients pour les différents caractères :

Tête et cou : 15.

Poitrine, passage des sangles et dessus : 20 (pour la brebis), 25 (pour le bélier).

Croupe, largeur du bassin : 25 pour la brebis, 20 pour le bélier.

Gigot : 15.

Toison : 15.

Développement et harmonie générale : 10.

TOTAL : 100.

La Commission d'inscription passe d'ordinaire vers la fin juillet, c'est-à-dire un peu avant les concours spéciaux.

Les reproducteurs acceptés sont tatoués à l'oreille droite.

Les déclarations des saillies sont faites 10 jours après la fin de la période de lutte, et celles des naissances, 10 jours après la dernière naissance.

Il est prévu une inscription au titre de la descendance. Mais cette inscription, faite au « livre d'attente », ne deviendra définitive qu'après acceptation par la commission.

Par la lecture de ces différents articles, nous voyons que l'inscription au livre généalogique est très sévère ; aussi les animaux inscrits font-ils prime sur le marché, et les éleveurs étrangers exigent-ils toujours des animaux inscrits ou descendant d'animaux inscrits.

Par les trois moyens associés : Concours, Syndicat, Livre

généalogique, l'amélioration des deux races est très poussée. Les progrès sont constants et apparaissent surtout aux Concours spéciaux.

Pourtant des efforts sont encore à faire. Les éleveurs devront veiller aux aplombs. Ceux-ci sont un peu défectueux.

De même, il serait bon d'organiser un concours laitier : pratique qui n'exigerait que deux opérations et qui rendrait les plus grands services. Pourtant, on doit remarquer que cette sélection par la mamelle se fait déjà en réalité ; car toute brebis qui ne nourrit pas bien ses agneaux ou qui n'en a produit qu'un au deuxième agnelage, est livrée à la boucherie.

Mais ce sont là des détails et quand on voit nos magnifiques moutons, on peut dire que : « Les éleveurs de la Manche sont près de la perfection ».

CHAPITRE VII

La Viande

CONSOMMATION EN FRANCE

D'après M. Henri ROUY, Secrétaire Général des Producteurs de viande, c'est 114.000 tonnes de mouton qui ont été consommées en 1927, 110.000 en 1931 et 96.000 en 1935.

Cette consommation globale, qui représente un capital de 800 millions pour toute la France, correspond à une consommation de 2 kgs par tête d'habitant, contre 0 kg 500 pour un Allemand, et 10 kgs pour un Anglais ou un Argentin.

Dans notre département, il a été abattu 2.384.000 kgs de mouton (poids vif) représentant environ 100.000 animaux et correspondant à une consommation de 1 k. 500 par tête d'habitant (1).

Ce chiffre très faible a besoin d'être expliqué.

Dans la Manche, on ne consomme que de l'agneau. Aussi, 1 kg 500 représente seulement la consommation de viande d'agneau pour cinq mois de l'année. On comprend ainsi que malgré ce faible poids, la viande de mouton soit servie souvent sur la table de Pâques à Octobre.

C'est CHERBOURG qui en consomme le plus : 500.000 kgs (poids vif) représentant une consommation de 2 kgs 500 par tête d'habitant.

Ensuite viennent GRANVILLE et AVRANCHES (250.000

(1) Note : Chiffre calculé d'après la taxe à l'abatage, et les renseignements de M. LOMINET.

et 200.000 kgs), puis SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET, SAINT-LO et COUTANCES (160.000, 150.000, 130.000 kgs).

Cette statistique régionale montre que la consommation de viande de mouton est plus considérable à Cherbourg et sur les côtes ; les stations balnéaires sont les meilleurs clients pour la viande de mouton.

VENTE DE LA VIANDE

La consommation de la viande de toutes catégories n'a cessé de s'accroître d'année en année. L'observation de la vie courante suffit à le montrer.

Autrefois, la viande de mouton était surtout consommée dans les centres urbains où elle était considérée comme une denrée de luxe dont le prix dépassait toujours ceux des autres viandes de boucherie.

Une enquête auprès d'un certain nombre de bouchers de grands centres a prouvé, qu'en raison de l'accroissement des salaires, la consommation de la viande de mouton tendait à augmenter parmi les populations ouvrières.

Mais cela n'est qu'un résultat partiel, car le mouton reste toujours une viande chère, et cela pour deux raisons : l'agneau est une viande de choix, et la production de moutons suffit à peine aux demandes de la consommation.

De ces faits, il résulte que la viande de mouton est certaine de trouver un débouché à des prix élevés.

Cela est vrai pour le mouton en général. Pour nos moutons, dont la viande est connue sous le nom fameux de « Pré-Salé », cela s'applique encore mieux. Aussi comprend-on que la vente soit facile.

L'agneau est tué pendant tout l'été, c'est-à-dire quand il atteint 40 à 45 kgs. C'est le poids maximum exigé maintenant par la Boucherie. Un poids plus élevé représente un animal chargé de graisse, aux gigots trop lourds, c'est-à-dire, coûtant trop cher aux bourses moyennes.

La brebis de réforme ainsi que les mâles castrés s'engraissent facilement, et atteignent 90 à 100 kgs, chiffre qui ne doit pas être dépassé, pour que l'éleveur soit assuré de la vente des sujets.

DEBOUCHES

L'agneau se vend à l'intérieur du département même. Ce sont les villes : Cherbourg en particulier, et surtout les nombreuses plages qui en font la plus grande consommation.

Il faut voir l'étal des boucheries le Vendredi Saint, avec leurs chapelets d'agneaux gras et roses, tous ornés de feuillage et de fleurs, pour comprendre la faveur dont jouit le mouton dans la Manche. Tout bon Normand se doit d'en consommer pour la fête de Pâques et tout l'été l'agneau est le rôti du dimanche.

A l'occasion des foires, des animaux entiers sont rôtis sur la place même de la foire. C'est un spectacle curieux qui rappelle un peu l'Afrique du Nord et son « Méchoui ».

Les mâles castrés et les brebis réformées au nombre de 10 à 12.000 par an, sont expédiés sur Le Havre, Calais, Rouen et Caen, rarement sur Paris. Les indigènes qui ont dégusté l'agneau ne veulent pas de la brebis dont la chair est moins savoureuse.

Les expéditions sur les Halles de Paris sont faibles, contrairement à ce qui a lieu pour les viandes de veau, de porc et de bœuf où le département de la Manche vient en tête des départements français.

Ces expéditions de mouton n'ont lieu que les années où les ventes aux bains de mer ont été défectueuses. Le prix s'abaisse au-dessous des cours de Paris, et cela permet l'envoi de quelques carcasses.

Mais le vrai mouton de pré-salé est consommé sur place. Ceci explique pourquoi les « baigneurs » qui viennent l'été sur nos plages en sont si friands et pourquoi ils trouvent tous que

le Pré Salé de la Manche n'a rien de comparable avec celui vendu sous le même nom à Paris.

VIANDE DE PRE-SALE

Ceci nous amène à parler un peu de ce nom de « Pré-Salé ».

Le terme « Viande de Pré-Salé » est employé à tort par beaucoup de bouchers détaillant des viandes de mouton, alors qu'il ne devrait s'appliquer qu'à nos races côtières. Certes, nous ne demandons pas que nos races de l'Avranchin et du Cotentin aient le monopole de la production du « Pré-Salé ». Mais comme, pratiquement, elles représentent 80 % de la production de la viande de « Pré-Salé » nous croyons pouvoir défendre ce nom qui représente aux yeux du client une garantie de qualité.

Non seulement, les départements voisins fournissent des agneaux qui ne sont baptisés « pré-salé » que lorsqu'ils passent à l'étal, mais encore des expéditions sont faites à certaines époques de l'année de Provence, des Pyrénées et du Dauphiné. Certains prétendent qu'il en vient même de l'Étranger, ce que nous ne pensons pas.

Des vœux ont été émis par la Chambre d'Agriculture pour la fixation des appellations d'origine et pour qu'une carcasse vendue au prix fort sous le nom de Pré-Salé provienne réellement des régions qui produisent du « Pré-Salé ».

Cette importation sur la capitale et sur les stations balnéaires de faux Pré-Salé est une cause qui s'oppose à l'extension de notre race ovine. Il y a là un acte de concurrence déloyale. Le boucher, lui, retournera la question. Il dira que c'est parce qu'il n'y a presque plus de moutons qu'il est obligé d'aller chercher ses pré-salés dans la montagne !

Que dans ce cas, il le vende sous une autre appellation.

RENDEMENT EN VIANDE

Le rendement en viande de nos moutons est élevé, principalement celui des agneaux.

Nous avons pu nous procurer les résultats du concours de carcasses qui a eu lieu à Paris, en mai 1935.

Pour le mouton du Cotentin, le rendement moyen a été de 53 % ; ce fut le plus élevé du concours.

Celui du mouton de l'Avranchin a été de 51.75 %, mais certains sujets ont atteint eux aussi 53 %.

Ce sont là des rendements très élevés, qui prouvent l'excellence de nos races. Car, si, dans un concours, on atteint 53 %, on peut, dans la pratique courante, espérer un rendement commercial de 50 %.

De même le rendement de la viande désossée à la viande nette est aussi excellent, car le squelette de nos agneaux est des plus réduits.

Terminons cet exposé en disant que la disposition de la graisse en « persillé » permet au boucher de n'avoir aucune perte. Le client n'a pas tendance à demander que l'on dégraisse la côtelette puisque la graisse de couverture n'existe qu'en quantité infime.

Enfin, la bonne conformation des gigots, si heureusement amélioré depuis quelques années, permet au boucher pour un poids donné, d'avoir une forte proportion de morceaux de première catégorie.

La considération de ces rendements et de cette bonne conformation permet d'affirmer que pour le mouton de la Manche, la quantité de la viande réellement consommée, comparée au poids vif, est très élevée.

QUALITES DE LA VIANDE

La viande de nos races de l'Avranchin et du Cotentin est de toute première qualité, elle jouit, à juste raison, d'une grande renommée. Le consommateur qui a pu apprécier le gigot d'agneau des côtes de la Manche conserve toujours le souvenir d'un vrai régal. Cette juste renommée se traduit d'ailleurs par l'appellation de « Pré-Salé » qui qualifie la viande de nos moutons.

Le goût particulier de cette viande est différemment expliqué :

Les moutons qui paissent sur « les herbus » recouverts par la mer à chaque marée sont vraiment les « Prés-Salés » d'origine, et l'on comprend que leur viande ait une saveur propre qui tient surtout au fait que la « criste marine » fait le fond de la végétation de nos Polders.

Mais comment expliquer que nos moutons du département possèdent tous ce goût du « Pré-Salé » ?

MM. GIRARD et JANNIN font intervenir le sel, l'iode, et le brome qui sont apportés par les vents marins. Cela est fort possible si l'on veut bien se rappeler la forme du département où aucun point n'est à plus de cinquante kilomètres de la mer.

Pour notre part, nous croyons que le mouton de la Manche, primitivement élevé sur les Polders, a acquis peu à peu cette qualité de viande. Il l'a conservée transporté dans nos riches pâturages de l'intérieur. C'est pour cette raison que certains ont émis le vœu que nos deux races maritimes d'origine : celles de la Hague et celle du Mont Saint-Michel soient gardées de telle façon que l'on puisse faire de temps à autre un croisement de « retrempe » pour garder à la viande tout son fumet.

La tendreté de la viande s'explique par la grande précocité de nos agneaux ; à peine âgés de 3 à 6 mois, ils sont envoyés à la boucherie. D'autre part, comme les brebis trouvent leur nourriture sur place, l'exercice est très réduit, et suffit juste à un excellent développement de la musculature. On comprend ainsi que la viande de nos « Prés-Salés » soit beaucoup plus tendre que celle des moutons de parcours.

La finesse de la viande est remarquable : cette qualité est due à la disposition de la graisse. Alors que chez le mouton Anglais, la graisse se dépose par plaques, chez nos moutons elle imprègne la viande et forme le délicieux « persillé » qui, en fondant à la cuisson, fournit ces rôtis qui, ne se desséchant pas au four, sont si succulents, si « goûtus » comme on dit dans le Pays.

Ajoutons que la graisse de couverture n'a pas ce goût de suif ou de suint qui est si désagréable. L'élevage en plein air, dans des conditions hygiéniques excellentes, est pour beaucoup dans cette qualité de la graisse : plus d'odeur de fumier et de laine qui empestent l'atmosphère de la bergerie, mais au contraire le grand air pur du large.

Grâce à ces différentes qualités de goût, de finesse, de tendreté et de répartition de la graisse, la viande de nos moutons est connue et renommée partout. Elle fait prime sur le marché et est toujours vendue plus cher que les autres viandes.

INSPECTION DES VIANDES

Nous ne voudrions pas terminer ce chapitre sans dire un mot sur l'Inspection Sanitaire des viandes.

Dans notre département, où elle fut organisée par notre actuel directeur des services vétérinaires, M. LOMINET, elle est faite avec beaucoup de soin par 47 vétérinaires sanitaires.

D'après les statistiques mises à notre disposition, les saisies ont été peu nombreuses, quant à la viande de mouton.

Les principaux motifs ont été l'hydrohémie, la distomatose et aussi une coloration jaune de la graisse, due sans doute à un pigment voisin de la lutéine et en tout cas sans rapport avec la bilirubine due à l'ictère, fréquent chez les ovins. C'est certainement un phénomène assez semblable à celui qui préside à la coloration jaune des graisses des bovins, et qui est le propre de la race Cotentine de plein air.

A signaler aussi quelques cas de saisie pour arthrite infectieuse et pour cachexie sèche. Tout cela sans grande importance.

CHAPITRE VIII

La Laine

L'élevage du mouton dans la Manche n'est pas entrepris en vue de la production de la laine ; celle-ci n'est qu'un accessoire. C'est pourtant un à-côté assez important et même plus important que ne le croient les éleveurs, puisqu'en 1929, avant la chute du prix de la laine, une somme d'environ 3 millions de francs était ainsi récupérée.

Cette année, avec le bas prix de la laine, celle-ci a perdu de son importance, mais il est certain que, dans un avenir prochain, les cours redevenant normaux, la production de la laine sera à nouveau considérée dans le rapport d'un troupeau d'ovins.

LA TONTE

Les moutons ne sont tondus qu'une fois par an. C'est là une nécessité de la vie en plein air. Pour des raisons identiques, les agneaux de moins d'un an ne sont jamais soumis à la tonte.

La tonte a lieu au début de juin. Le plus souvent, elle est opérée à la main, et souvent, ce sont des femmes qui sont préposées à cette pratique.

La bête, dont les quatre membres sont liés les uns aux autres, est étendue sur le sol, dans un endroit à l'abri du soleil, afin d'éviter les congestions. Beaucoup d'éleveurs prennent même la précaution de rentrer les animaux la veille et de les laisser jeûner, ce qui est d'ailleurs préférable, pour éviter certains accidents que nous ont signalés quelques vétérinaires praticiens.

La tondeuse mécanique est parfois employée, mais seulement par les propriétaires de grands troupeaux, ce qui est exceptionnel dans la Manche.

QUALITES DE LA TOISON

La toison du mouton de la Manche est une toison assez ouverte. Elle a une étendue moyenne de 80 à 85 décimètres carrés, et le nombre de brins au cm. carré varie de 150 à 300 suivant la finesse de la laine.

Le poids de la peau, livrée au mégissier, varie avec l'âge de l'animal.

Pour un agneau, son poids atteint environ.....	2 k. 500
Pour un agneau d'août	4 k.
Pour un mouton de novembre.....	5 k. 500
Pour un mouton de janvier	6 à 7 k.

Le poids de la laine fournie par la tonte est très variable avec les animaux. Les éleveurs auxquels nous avons posé la question nous ont donné des réponses très différentes.

La toison en suint peut peser de 2 k. 500 à 5 k. 500, chiffre maximum, mais la moyenne d'après les réponses données lors de notre enquête peut être évaluée à 3 k. 500.

Les Services agricoles fournissent le chiffre de 3 k. à l'Intendance de l'Armée. Ce chiffre représente, à notre sens, un minimum, et la réalité est, croyons-nous, plus élevée : 3 k. 500.

Le rendement au lavage est élevé ; il atteint 50 % et même plus chez les agneaux. Ceci s'explique par la vie au grand air de nos moutons. La pluie lave la laine, et le fumier de la bergerie ne vient pas la souiller, ni l'appesantir. Le rendement au lavage à fond est plus difficile à calculer. Le rapport de la laine propre lavée à fond à la laine en suint est de 40 à 45 % chiffre fourni par un filateur. Par exemple une toison de

$$3 \text{ kg } 500 \text{ donne au lavage : } 3,500 \times \frac{45}{100} = 1 \text{ kg } 500 \text{ de laine propre.}$$

Le Mégissier qui manufacture la peau et la laine, arrive à un résultat sensiblement équivalent : Une peau d'agneau rend environ 20 % de laine lavée ; une belle peau de mouton 25 %

et un mouton de novembre 27 %.

Nous avons vu plus haut qu'une peau de mouton pèse environ 6 kg. ; avec un rendement moyen de 25 %, le mégissier

$$\text{retire : } 6 \times \frac{25}{100} = 1 \text{ kg } 500 \text{ de laine lavée.}$$

Les chiffres fournis par le filateur ou le mégissier sont donc comparables.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR LES LAINES DE LA MANCHE

Dans la Manche, on peut distinguer nettement quatre qualités de laine.

La meilleure est celle provenant du mouton de l'Avranchin. C'est une laine assez fine, propre, très blanche, possédant le plus haut degré de résistance à la rupture.

On la trouve dans la région d'Avranches et sur la côte, jusqu'à Granville, en passant par La Haye-Pesnel et Folligny.

Cette qualité de finesse de la laine du Mouton de l'Avranchin ne doit pas nous surprendre, si nous considérons que le mouton des grèves et le Southdown, renommés pour la finesse de leur toison, sont à l'origine de la race de l'Avranchin.

On doit remarquer aussi que, si le mouton de l'Avranchin est pigmenté, c'est en des endroits du corps où la laine est de peu de valeur, ce qui ne nuit en rien à l'ensemble de la toison utilisable.

La laine des ovins vivant dans le Cotentin et dans le Nord de la Manche, en haut d'une ligne passant par Villedieu-St-Lo-Bréhal, est une laine plus commune, mais plus blanche encore que celle de l'Avranchin. Les laines les plus propres sont dans les régions de Ste-Mère-Eglise et de Montebourg.

On reconnaît là les qualités du Dishley : laine abondante et blanche, un peu commune, mais un peu améliorée en finesse par le croisement avec les moutons du pays.

Les laines provenant des régions de Brécéy, Sourdeval, St-Hilaire, Barenton, sont des laines grossières, de teinte jaunâtre et de moins bonne qualité, ce qui ne doit pas nous étonner, si l'on envisage le mauvais entretien du mouton sur un sol moins riche, où la vie en plein air n'est pas habituelle en toute saison.

Les laines de la région des Polders du Mont Saint-Michel sont les plus renommées parmi celles fournies par les troupeaux entretenus dans le département ; par malheur elles sont très chargées de « tangué ». La fibre est rêche et cassante, ce qui ne permet pour elles qu'une seule destination : la fabrication des draperies.

QUALITE DE LA LAINE

La laine de la Manche est en générale longue, blanche, propre, mais commune.

On sait que les laines se classent dans les catégories suivantes :

- 1°) Mérinos ;
- 2°) Prime croisée ;
- 3°) Finesse N° 1 ;
- 4°) » N° 2 ;
- 5°) » N° 3 ;
- 6°) » N° 4 ;
- 7°) » N° 5 ;

La laine de la Manche est en général, classée dans les N° 2 et 3 pour les régions d'Avranches à Cherbourg et le N° 4 pour le Mortainais.

La laine du Mont St-Michel est du N° 1 et de Prime Croisée.

Le suint est de belle qualité, de couleur jaune clair. Il est plus abondant sur les moutons que sur les agneaux, mais il est toujours très propre et jamais chargé de poussière. La mèche possède une longueur moyenne de 12 à 14 cm. sur le dos, mais la qualité varie avec les différentes parties du corps. Les parties les plus prisées sont la gorge et l'épaule, ensuite

le dos et le garrot. Le têtard et le cuissard fournissent la laine la plus commune.

La laine de la Manche a peu d'ondulations : trois ou quatre par mèche. Les laines fines frisent beaucoup plus que les laines communes. Leur petit nombre d'ondulations, après étirage en filature, rend les laines de la Manche irrétrécissables au porter.

On admet que l'élongation moyenne pour 10 cm. est de deux centimètres, c'est-à-dire 20 %.

Quant à la finesse moyenne, elle est indiquée assez exactement par la longueur de fil que l'on peut faire avec 1 kg de laine.

Pour un étirage normal en filature, avec 1 kg de laine de la Manche, on peut fabriquer vingt à vingt deux mille mètres de fil.

Remarquons que ces chiffres correspondent à une qualité très moyenne, puisque certaines laines, en Australie, en particulier, peuvent fournir 50.000 mètres de fil au kg.

NOTES DE L'UNION OVINE DE FRANCE

d'après l'Union Ovine de France :

Poids moyen de la toison :

Cotentin	3 à 4 kilogs
Mérinos Précoce	5 à 6 kilogs
Ile de France.....	4 à 5 kilogs

Rendement en laine lavée à fond :

Cotentin - Avranchin...	40 à 50 %
Mérinos Précoce	38 à 40 %
Ile de France.....	40 à 43 %

Longueur moyenne de la mèche :

Cotentin	12 à 14 cms
Mérinos	8 à 12 cms
Ile de France.....	12 à 15 cms

NOTES TRANSMISES PAR M. LEGALLAIS

Filatures de Saint-James (Manche).

Poids moyen de la <i>toison en suint</i> brute :	}	Agneau : 2 k.
Poids moyen après la tonte faite par l'éleveur		Mouton : 5 k.
<i>Rendement</i> : de la laine en suint à la laine lavée à l'eau comme peuvent le faire les éleveurs	}	Agneau : 55 %
		Mouton : 55 %
<i>Rendement</i> de la laine en suint à la laine lavée à fond.....	}	Agneau : 50 %
		Mouton : 50 %
<i>Rendement</i> de la laine lavée à fond à la peau avec la laine brute :		

$$\text{Agneau : } \frac{0,800}{3,500} \times 100 = 22 \%$$

$$\text{Mouton : } \frac{1,800}{6,500} \times 100 = 27 \%$$

Longueur moyenne de la mèche..... Agneau : 3 à 6 c.
Mouton : 8 à 12 c.

VENTE DE LA LAINE

La laine est souvent employée sur place. De même qu'autrefois, la fermière Normande entretient deux ou trois brebis pour la maison. « Chaque ferme en a un certain nombre, pour en obtenir la toison qui sert à l'usage des ménagères », écrivait le Sous-Préfet de Valognes en 1820. Souvent même on recherche les toisons foncées pour faire ces chaussettes très solides que portent les pêcheurs et les cultivateurs dans notre région. Le surplus est vendu à des marchands assurant le ramassage dans les fermes. Les cours sont établis par les grands marchés à laine du département. Ces marchés ont lieu en Juin. Les deux princi-

paux sont la foire St-Paul à BRICQUEBEC, et le marché du jeudi précédant le 25 JUIN à STE-MERE-EGLISE. A ce dernier marché, il fut vendu 4.500 kg de laine en 1936.

EMPLOI DE LA LAINE ET DU CUIR

La laine utilisée provient de la vente faite par le propriétaire, après la tonte, ou des stocks recueillis par les mégissiers. Ces derniers reçoivent du boucher les cuirs chargés de laine. Les peaux sont traitées au moyen de chaux et de sulfure de sodium, puis rincées à l'eau chaude à 40°, additionnée de carbonate de soude.

Le cuir est transformé en basane, dont l'usage est constant en bourrellerie et en cordonnerie, ou bien il est chamoisé : la peau est alors partagée en deux : la fleur sert à faire les gants et l'autre partie remplace la peau de chamois.

La laine est envoyée alors chez le filateur. Elle est triée pour écarter les brins trop communs, puis lavée.

Cette laine, lavée, sert à faire du fil cardé, appelé « au gras », car, pour le bien travailler, il faut y incorporer un certain pourcentage d'oléine.

Les fils, assemblés par 2 ou par 3, sont vendus, soit en écre naturel, soit en teint, pour le tricotage à la main et sont très appréciés en Normandie, en particulier dans les campagnes. Le fil cardé est en effet le plus irrétrécissable, et le plus ressemblant au fil fait à la main.

Les laines peuvent aussi se prêter à la filature peignée, mais comme qualité, elles sont légèrement au-dessous de la moyenne.

Le fil ainsi obtenu est employé pour la fabrication de la bonnetterie à la machine (chaussettes, chandails), ou pour le tricot à la main, presque toujours en teint.

Ajoutons que la laine de la Manche est très prisée en matelasserie ou son brin long et rêche se tasse beaucoup moins facilement que celui d'une laine plus fine.

Enfin, la laine trouve encore un important débouché dans la fabrication du drap de troupe.

En résumé, la laine de nos moutons du Cotentin et de l'Avranchin, si elle est produite en assez petite quantité, est d'une bonne qualité moyenne, et peut servir à de nombreux usages.

Dans l'exploitation du Mouton de la Manche, elle représente un bénéfice appréciable qui complète heureusement celui réalisé par la vente de la viande.

CHAPITRE IX

Principales maladies du troupeau ovin de la Manche

Dans son livre « Moutons d'herbages », M. Troupeau Houssay passe en revue les différentes races de moutons. De nos deux races il dit : « Deux magnifiques races qui ne sont pas appréciées à leur juste valeur. Pourtant, dit-il, on doit craindre d'introduire avec ces moutons de nombreuses maladies et principalement des maladies parasitaires ». Nous sommes fort sensibles aux justes compliments que décerne M. Houssay à nos races mais nous nous élevons contre les reproches exagérés adressés à notre élevage ovin, un peu gratuitement.

C'est pourquoi, nous avons voulu dans ce travail rétablir la vérité sur ces points.

Sous le couvert du Directeur des Services Vétérinaires, nous avons adressé un questionnaire très détaillé aux 47 vétérinaires sanitaires du département. Nous leur avons demandé de bien vouloir nous faire part de leur opinion sur cette question de l'état sanitaire du troupeau de la Manche

IMPORTANCE DE LA QUESTION

Cette question de l'état sanitaire, surtout en matière de maladies parasitaires, est de toute première importance pour un élevage en plein air. Les animaux sont plus exposés que

ceux vivant en bergerie, puisque l'humidité favorise le développement de certaines affections : contagieuses ou parasitaires. Nous répétons ce que nous avons déjà exprimé : « Dans l'élevage en plein air, les visites du propriétaire-berger à son troupeau sont toujours très courtes. Les maladies peuvent longtemps rester ignorées, et lorsqu'on note des symptômes alarmants, il est souvent trop tard pour agir utilement ».

La difficile surveillance de l'état sanitaire est d'ailleurs citée partout comme étant la principale cause d'échec aux essais d'élevage en plein air.

C'est pourquoi nous avons tenu à insister sur ce point délicat et éclairer une situation difficile.

ETAT SANITAIRE

L'état sanitaire des troupeaux dépend de nombreux facteurs : des individus en premier chef ; du pays sur lequel ils vivent ; du mode de vie ; des personnes qui sont chargées de leurs soins. Nous ne reviendrons pas sur les qualités de robustesse et de rusticité de nos moutons. Elles sont reconnues de tous ceux qui connaissent nos deux races ovines. Le pays a été étudié en détail : c'est une région humide qui favorise l'éclosion des maladies parasitaires, mais son sol est riche et permet le développement de magnifiques sujets.

Le mode de vie : c'est la vie en plein air, par petits groupes d'individus, toujours dehors ; méthode d'ailleurs excellente, pour éviter les maladies contagieuses microbiennes. Pas de bergerie, pas de réduits infects où l'on entasse les animaux ; de l'herbe fraîche en abondance, du soleil, toutes conditions pour apporter à l'organisme des jeunes agneaux, les vitamines nécessaires à leur croissance et à la résistance aux maladies.

Mais c'est aussi un mode de vie favorable aux parasites ; les excréments tombent directement sur l'herbe humide, l'œuf ou

ou la larve se trouvent dans des conditions excellentes pour prospérer, alors que, souvent, les fermentations du fumier détruisent les œufs et quelquefois les embryons.

Voyons maintenant les soins donnés au mouton.

Il est de croyance courante que le mouton ne se soigne pas !

De même qu'autrefois on imaginait que le mouton ne vivait de rien et que, seuls les pays pauvres et les jachères lui convenaient, de même on croit que le mouton, ou bien n'est jamais malade, ou bien qu'il se guérira seul ou encore que sa valeur marchande ne remboursera pas les honoraires du vétérinaire. Ceux de notre département sont unanimes. Les propriétaires méconnaissent leur utilité pour le troupeau. Quand une maladie s'abat sur un troupeau on dit « les agneaux n'ont pas réussi cette année. — Peut-être cela ira-t-il mieux l'année prochaine ». On attend et on perd beaucoup d'argent. Souvent, le propriétaire ignore tout de la maladie et de son évolution. La distomatose, par exemple, provient « d'une mauvaise herbe » et il n'y a aucun remède à cette maladie « qui mange le sang des animaux ».

Quand l'élevage du mouton périclité dans une exploitation on vend tout le troupeau. On reste quelques années sans brebis, puis on recommence. Souvent aussi la maladie reparaît et tout est à refaire.

Cela fait le compte des marchands en bestiaux qui sont les seuls bénéficiaires du changement. Aussi les éleveurs trouvent-ils là des conseillers qui ne sont pas du tout désintéressés !

On comprend ainsi que l'élevage ovin de la Manche n'ait pas tout le développement qu'il mérite. Les éleveurs se rebutent : « Elever des moutons pour les voir peu à peu maigrir, ne pas profiter et finalement être vendus à un prix dérisoire à un boucher : ce n'est pas la peine de continuer » !

On nous a écrit :

« Après trois essais et, chaque fois, les troupeaux étant remplacés en entier, il nous a fallu abandonner ce genre d'élevage. Tous les sujets, au bout de 4 à 5 mois de pâturages, dans les mielles ou dunes du bord de la mer étaient atteints de la maladie appelée « Douve ». Ils dépérissaient très vite et on devait les expédier immédiatement ».

Avec de pareilles méthodes, les maladies, et principalement les maladies parasitaires, ont beau jeu pour se développer !

On doit réagir : pour ce faire, il faut éclairer les éleveurs, détruire les vieux préjugés, montrer que le mouton a droit aux soins, car, élevé rationnellement, il paie autant que les bovins et « réussit » aussi bien qu'eux. Nous le prouverons dans un chapitre spécial. Nous nous contenterons pour l'instant, de passer en revue les principales maladies; nous essayerons d'en déterminer les causes et de cette étude découleront logiquement les moyens de traitement à conseiller.

MALADIES MICROBIENNES

Ni le charbon symptomatique, ni le charbon bactérien n'ont d'intérêt dans la Manche sur le troupeau ovin.

FIEVRE APHTEUSE

Elle atteint les moutons en même temps que les bovins. Mais elle est toujours bénigne et ne cause que peu de pertes. Un vétérinaire nous a signalé un cas de péricardite à la suite de fièvre aphteuse. Un autre nous a fait remarquer que souvent, en période d'épidémie, on confondait piétin et fièvre aphteuse ce qui faisait passer beaucoup de cas inaperçus.

LE TETANOS

Il est assez fréquent. C'est toujours un tétanos consécutif à une infection ombilicale ou à la caudectomie. Il semble que

quelques soins de propreté pris à cette occasion pourraient facilement éviter cet accident. Dans les pays très atteints, car le tétanos a une origine tellurique, on pourrait pratiquer la vaccination des mères, ce qui donne aux petits une immunité très suffisante et à meilleur compte.

Souvent, quand le vétérinaire est appelé à temps, 20 cm³ de sérum sauvent l'agneau.

MALADIES DUES AU BACILLE DE PREIZ-NOCARD

Il faut signaler aussi quelques cas de broncho-pneumonie scléro-caséuse et de lymphadénie caséuse qui sont le plus souvent des trouvailles d'autopsie lors de la pratique de l'inspection des viandes.

Dans une clientèle, un de nos confrères a observé une petite enzootie d'acné pustuleux contagieux. Deux vaccinations pratiquées avec des souches atténuées de Preiz-Nocard ont arrêté la maladie.

MALADIES DE L'APPAREIL GENITO-URINAIRE

AVORTEMENTS

Les vétérinaires ne sont pas tous d'accord sur leur fréquence, ni sur leur nature : les uns croient qu'ils sont tous accidentels, d'autres qu'ils sont épizootiques. En général ils sont assez peu fréquents et passent ignorés.

DYSTOCIES ET REcul DE L'UTERUS

Souvent, le vétérinaire est appelé pour remédier à ces accidents. Les dystocies les plus fréquentes sont dues à une mauvaise présentation des membres ou à l'engagement simultané des deux agneaux dans le canal pelvien. Les infections postpartum sont assez rares et guérissent, en général, spontanément.

LES MAMMITES

Les mammites banales sont occasionnées, le plus souvent, par les traumatismes répétés que font subir à la mamelle les coups de tête violents de l'agneau. Parfois elles sont dues à une obstruction accidentelle d'un trayon, mais en principe elles ne revêtent pas un caractère bien grave. *La mammite gangréneuse*, au contraire, qui est signalée dans tout le département, est d'une extrême gravité, et son pronostic est en général fatal. Le sérum antigangréneux a donné quelques résultats heureux, mais le traitement de choix consiste dans l'ablation totale du quartier malade. Le délabrement est important, mais la cicatrisation s'opère rapidement.

VAGINITES

La Vaginite granuleuse contagieuse sévit en permanence dans la région. Les différents traitements donnent très souvent d'excellents résultats, lorsqu'on les prolonge assez longtemps ; mais ils effraient les propriétaires qui préfèrent éviter l'ennui des soins et se débarrassent de leur troupeau pour en acheter un autre ; malheureusement, le nouveau troupeau est atteint quelques mois plus tard. Des expériences semblables, quelquefois renouvelées, découragent l'éleveur qui abandonne le mouton.

MALADIES DES JEUNES

Elles sont très rares. Les agneaux ne séjournent pas à la bergerie. Ils évitent ainsi les maladies qui causent de grosses pertes parmi les troupeaux hébergés.

PARAPLEGIE ANTE PARTUM

Elle nous a été signalée par deux vétérinaires praticiens. C'est une maladie dont l'étiologie n'est pas définie et qui atteint surtout les plus belles brebis. Le traitement au gluconate de calcium administré en injection intra-veineuse

semble avoir donné quelques résultats. La maladie est à l'étude.

HERNIES ABDOMINALES ET INGUINALES

Elles sont fréquentes et toujours consécutives à la gestation ou à la parturition, surtout quand le nombre des fœtus est de trois ou quatre sujets. Aucun traitement n'est pratiqué ; la brebis est alors réformée après engraissement pour la boucherie.

MALADIES DE LA NUTRITION

Elles sont en général très rares. Le genre de vie en plein air évite la plupart de ces accidents, surtout dans un pays de riches pâturages comme le département de la Manche.

Il n'y a pas ou peu de pica — les avitaminoses sont rares. Seules peuvent être atteintes les brebis et leurs agneaux qui vivent constamment sur les dunes du bord de la mer, dont la végétation est rare et peu variée.

MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF

L'alimentation est donnée en permanence et à discrétion puisque les animaux sont toute la journée à l'herbage. Cette pratique évite la plupart des accidents du tube digestif et en particulier les indigestions.

On note parfois quelques intoxications alimentaires : la plus fréquente est causée par le sel, quand on met les moutons sur les polders, après une marée, et qu'il n'a pas plu entre temps. Un cas nous a été signalé d'intoxication par l'if.

Enfin on nous cite un accident des plus curieux de photosensibilisation par le sarrasin.

MALADIES PARASITAIRES

Si la liste des maladies qui frappent notre cheptel ovin s'arrêtait au chapitre des intoxications, nous pourrions écrire

que les affections dont souffrent les moutons de la Manche n'ont rien de particulièrement alarmant, et que, grâce à certaines précautions prophylactiques, on parviendrait facilement à en venir à bout.

Par malheur il n'en est rien !

Les maladies parasitaires sont très fréquentes sur le troupeau ovin, vivant sur un sol particulièrement imperméable et sous un climat des plus humides et très doux.

LA DISTOMATOSE

C'est la maladie la plus répandue dans notre troupeau. Il est permis d'affirmer que 50 % d'animaux sont porteurs de parasites, et qu'un très grand nombre d'exploitations sont infestées.

La distomatose existe dans tout le département et principalement dans les régions humides comme la plaine du Cotentin. Certains centres ont dû abandonner l'élevage du mouton devant les méfaits de la terrible maladie.

Notre enquête auprès des vétérinaires du département a permis de noter deux faits assez curieux sur la fréquence de la douve.

En premier lieu, il semble que la distomatose ne sévisse pas sur les moutons pâturant les « herbus » du bord de la mer. Ceci s'explique assez facilement : La limnée, petit gastéropode nécessaire à l'évolution de la larve de la douve ne vit que dans l'eau douce. Comme les herbus sont recouverts à chaque marée par l'eau de mer, la limnée ne peut y vivre, ce qui explique la disparition de la distomatose sur les moutons élevés essentiellement sur les herbus.

Il y a par contre une fréquence très grande de la douve dans les dunes et les mielles en bordure de la mer. Les recherches que nous avons faites nous ont fait découvrir, en très grande abondance, un petit gastéropode, plus allongé que

la limnée. On a tout lieu de croire que la rédie vit chez cet hôte intermédiaire, et le mouton qui ingère ces petits gastéropodes avec l'agrostis maritima peut ainsi contracter la maladie.

L'indifférence des éleveurs envers la maladie est incroyable. Beaucoup de cultivateurs s'imaginent que la distomatose, qu'ils nomment pourriture ou cachexie aqueuse, est due à une mauvaise herbe et que son évolution, comme sa prévention, échappent à toute action humaine.

Un vieux vétérinaire nous a dit la difficulté extrême qu'il avait à convaincre ses clients de la nécessité d'un traitement préventif. Un autre nous rapporte qu'il a traité six cas de distomatose dans sa carrière, et que, chaque semaine, il opère des saisies pour cachexie parasitaire.

Nous avons reproduit plus haut la lettre d'un éleveur, qui 3 fois a renouvelé en entier son troupeau atteint de douve. Le cas est fréquent, les dépenses et les pertes sont très importantes, car la routine est de fondation.

Il y a là toute une éducation à faire. Il faut arriver à persuader l'éleveur que la douve est une maladie évitable, si on veut appliquer un traitement rationnel et faire les frais, minimes d'ailleurs, d'une prophylaxie bien comprise. Là, comme pour beaucoup d'autres affections, il y a tout à entreprendre.

Nous avons reçu la lettre d'un éleveur de plein air de la Seine-Inférieure, dans laquelle il nous expose qu'il traite régulièrement tous ses moutons au tétrachlorure de carbone. « C'est la seule manière, dit-il, d'éviter un échec certain ». D'ailleurs la dépense n'est pas très élevée, puisqu'il compte par an deux cents francs de frais de vétérinaire et de médicaments pour un troupeau de 60 brebis.

C'est la méthode de choix préconisée par tous les classiques de l'élevage en plein air : « Le traitement devra porter sur

tout l'effectif, et être répété régulièrement. Hors de cela point de salut », écrit le Baron Reille-Soult.

On pourra aussi désinfecter et améliorer les sols : par épandage de chaux et d'engrais, qui détruit les parasites et leurs œufs et qui procure un milieu défavorable au développement des distomes. Cette deuxième méthode est aussi efficace, mais à une échéance plus éloignée ; elle coûte un peu plus cher, mais elle est d'une portée plus générale, et permet de lutter à la fois contre presque toutes les maladies contagieuses des bovins et des ovins.

STRONGYLOSE GASTRO-INTESTINALE

Elle est souvent confondue avec la distomatose. Elle cause des dommages de la même importance et les moyens de la prévenir sont identiques.

Comme autre parasitisme interne on note quelques cas de téniasis et de coccidiose.

STRONGYLOSE PULMONAIRE

C'est la bronchite vermineuse des ovins. Elle est très fréquente en Normandie, sans pourtant l'être autant que la distomatose.

Elle est souvent soignée. Quand, dans une étable existe de la bronchite vermineuse sur les veaux, il est rare qu'il n'y en ait pas sur les ovins. Aussi, le vétérinaire est appelé pour traiter les deux espèces à la fois.

CYSTICERCOSE PERITONEALE ET CENUROSE

Quelques cas ont été signalés. Ce sont pour la plupart des trouvailles d'autopsie à l'occasion de l'inspection des viandes.

PIROPLASMOSES OVINES

Aucun cas n'a été observé dans notre région. Ce fait est des plus curieux si on le compare à l'extrême fréquence de la

piroplasmose et de la babésiellose bovines ainsi que de la piroplasmose canine dans le département de la Manche.

GALES DU MOUTON ET DE LA CHEVRE

La gale psoroptique est la plus fréquente et la plus grave, mais des cas de « noir museau » (sarcoptique) sont, eux aussi constatés.

La gale psoroptique prend des proportions vraiment inquiétantes et constitue, depuis six mois, une menace pour nos troupeaux. Les soins ne sont pas donnés. Certains confrères nous signalent toutefois, que leurs clients ont l'habitude de baigner leurs animaux après la tonte. C'est là une pratique recommandable, mais qui est trop peu répandue. En dehors de la tonte annuelle, tout traitement est impossible. La dissémination des troupeaux, comprenant d'ailleurs un nombre restreint d'animaux, et surtout la richesse des pâturages qui permettent d'entretenir les moutons en bon état, sont autant de facteurs s'opposant à l'extension de l'épizootie.

Pourtant le péril est grand, et nos confrères du nord et de l'ouest du département, ainsi que ceux de l'Avranchin, sont alarmés. La maladie fait des progrès et menace de causer de grands ravages, surtout au bord de la mer, dans les herbus, les mielles et les dunes, où les règles de la prophylaxie la plus élémentaire ne sont pas observées. Cependant, devant le danger toujours croissant les éleveurs se sont émus, et, grâce aux efforts persistants du service vétérinaire départemental, il faut espérer qu'une très sérieuse prophylaxie sera respectée, et que les traitements curatifs seront appliqués.

PHTIRIASES

À côté des gales, on rencontre aussi quelques phtiriasés, mais leur importance est à négliger comparée aux gales.

SINUSITES PARASITAIRES

Au cours de notre enquête on nous a signalé la mort de deux brebis en très bon état d'entretien. L'autopsie a montré que la mort était due à des larves d'œstres très mobiles, qui se trouvaient dans les cavités nasales.

AUTRES MALADIES

Pour terminer, nous parlerons de deux maladies très fréquentes dans notre département : la kératite contagieuse et le piétin.

La *Kératite contagieuse* est appelée « ongles » ; elle sévit sur les bovins et atteint aussi les ovins. Certains vétérinaires nous ont fait la remarque qu'elle semble passer d'une espèce à l'autre. Un autre nous a affirmé que certaines Kératites disparaissaient par l'administration de l'iodure de potassium et qu'elles devaient être d'origine mycosique.

C'est, en Normandie, une maladie banale qui rend souvent l'animal aveugle, et qui, au cours de son évolution, empêche l'engraissement. C'est pourquoi elle devrait être traitée régulièrement par l'emploi de remèdes appropriés.

LE PIÉTIN

Le piétin peut, certes, avec la douve, être considéré comme l'une des terribles maladies de notre élevage. On confond ici le piétin proprement dit avec l'inflammation du sinus biflexe.

C'est une affection très fréquente ; les éleveurs soignent chacun à leur manière, souvent avec la solution ammoniacocuvrique qui, quelquefois, brûle les phalanges. Ce remède doit être utilisé en prenant d'élémentaires précautions, sinon, il est pire que le mal. De nombreux propriétaires ont dû renoncer à l'élevage du mouton devant les dégâts du piétin sur leur troupeau.

Certains vétérinaires ont demandé que cette maladie soit inscrite comme maladie réputée légalement contagieuse. C'est

une opinion discutable puisque l'éleveur ne fait de déclaration que sous la menace du gendarme.

CANCER DE L'OREILLE

Nous terminerons en citant une affection un peu étrange, notée par de nombreux confrères, et qui atteint l'oreille des moutons.

Il s'agit d'une production cornée apparaissant à la face interne de l'oreille, sans qu'il soit possible d'en déterminer l'étiologie. Puis, peu à peu, il se produit une tumeur qui prend une allure nettement cancéreuse. L'état de la brebis devient alarmant, mais la guérison est obtenue par ablation pratiquée en tissu sain, soit à la pince Burdizzo, soit au cautère.

CONCLUSION

Cette étude est bien courte. Dans un tel travail il ne pouvait d'ailleurs être question que d'un schéma. Nos confrères, qui nous ont fourni si aimablement ces renseignements, nous ont fait remarquer que leur documentation était incomplète pour la raison bien simple que les propriétaires ne soignent pour ainsi dire jamais leurs moutons, aussi ne sont-ils pas appelés souvent.

La connaissance de l'épidémiologie des diverses affections du mouton dans la Manche est donc à entreprendre ; mais cette indifférence des éleveurs retombe sur eux-mêmes ; ils subissent des pertes considérables qu'il serait souvent possible de limiter.

Leur éducation est à faire. Elle a déjà été réalisée en de nombreux endroits chez les éleveurs de porcs. Autrefois on ne soignait pas le porc, maintenant on appelle le vétérinaire dont les services sont appréciés, ou bien on nous les amène à domicile, dans une voiture, le jour du marché. Pourquoi ne pas en faire autant pour le mouton ? Les frais seraient très abordables, et cette pratique nouvelle permettrait d'éviter de nombreuses pertes aux éleveurs,

Nous verrons au chapitre suivant que le mouton de la Manche est un animal d'un très grand rapport, laissant à son propriétaire un important profit, et que par conséquent il rembourse largement les quelques frais qu'il nécessite.

CHAPITRE X

L'ELEVAGE DU MOUTON ENVISAGE AU POINT DE VUE ECONOMIQUE

Dans ce dernier chapitre qui motive tous les autres, nous traiterons l'élevage du mouton du point de vue économique.

Le mouton n'est plus l'animal des gens pauvres, se contentant d'un bénéfice faible. Grâce au mode de vie en plein air qui a modernisé la production du mouton ; (moins de travail manuel pour un meilleur rendement), l'élevage en est devenu rémunérateur.

Les bénéfices réalisés « en faisant » du mouton sont comparables à ceux laissés par l'élevage des bovins. De nombreux éleveurs ont affirmé qu'ils étaient même supérieurs, et nous le croyons aussi, quand on sait restreindre ou supprimer les aléas de cette spéculation.

« Le mouton renouvelle le capital plus rapidement que les bovins » écrit le Docteur-Vétérinaire DEGOIS, de l'Ecole Nationale des Bergers de Rambouillet.

10 agneaux atteignent 45 kg. à 8 mois, et sont vendus 6 frs. 50 le kg.

45 x 6.50, soit environ : 2.800 francs.

Un bœuf, après 3 ans, pèse 600 kg., ce qui, à 4 frs. 30 le kg., nous donne : 2.500 francs seulement.

Livrer des brebis à la reproduction, garantit un revenu plus certain que la mise à l'herbe de vaches ou de chevaux. Dans certaines années, les éleveurs nous ont dit que l'élevage des bovins les avait à peine remboursés de l'argent et des frais de pâture. Ce cas ne s'est jamais produit pour les moutons.

Ajoutons que le mouton, quand il vient à périr, entraîne avec lui la perte d'un capital bien plus faible que celui d'une vache laitière.

D'autre part, la viande de mouton est un produit de luxe, valant cher, et dont la valeur ne fait que s'accroître, en France, en raison d'un déficit de production. En cette période de crise, trouver un produit dont la vente soit assurée, malgré tout, est un phénomène assez rare pour que nous insistions sur ce fait.

Les prix varient à peine de 1 franc par kg. de viande nette entre les bonnes et les mauvaises années, alors que, pour la viande de bœuf, l'écart est beaucoup plus grand malgré l'infériorité des prix de celle-ci. Ainsi le bœuf qui vaut actuellement 7 frs. 50 à 8 frs. a valu l'année dernière 6 francs tandis que le mouton a toujours évolué aux alentours de 11 francs 50 à 12 frs. Le mouton est donc une valeur « de père de famille ». C'est un excellent placement.

Si, par malheur, survient une période de disette, le mouton la supportera beaucoup plus facilement que n'importe quelle autre espèce. L'engraissement des ovins est possible sur des terres où les bovins trouveraient à peine leur entretien.

Nous dirons aussi que les risques de maladies, si on suit les règles prophylactiques énoncées plus haut, ne sont pas plus à redouter pour le mouton que pour une autre espèce.

RAPPORT D'UNE EXPLOITATION

Fournissons un cas concret pour étayer nos dires.

Nous avons essayé d'étudier le revenu exact d'une exploitation de moutons. Les éleveurs que nous avons consultés et qui font l'élevage du mouton du Cotentin ou de l'Avranchin d'une manière suivie, nous ont donné leur opinion. A leur sens deux manières de faire : soit l'exploitation d'un petit troupeau de 20 brebis au maximum, sur lequel intervient seul le propriétaire, qui vaque, par ailleurs à ses autres occupations de la ferme, soit en augmentant le troupeau, qui atteint de 100 à 120 têtes de brebis, ce qui nécessite l'emploi d'un homme,

chargé, pendant plusieurs heures par jour, de donner ses soins aux animaux.

Dans notre pays, le troupeau de faible importance, de 20 brebis, par exemple, sur une exploitation, constitue la véritable formule d'élevage du mouton. Il n'est pas besoin d'un spécialiste pour les soins qui sont assurés par le propriétaire lui-même.

C'est cette vérité trop souvent oubliée qui est la cause de beaucoup d'échecs.

Il est difficile d'établir la balance exacte d'une exploitation agricole, car pour évaluer les avoirs, il faut pouvoir trouver une période de l'année où l'on puisse arrêter vraiment sa comptabilité. D'autre part, les conditions de l'exploitation sont essentiellement variables avec les saisons.

Pour l'exploitation du mouton en élevage exclusif, les difficultés d'appréciation exacte seraient moindres.

En effet, nous avons au 1^{er} octobre de chaque année : nos brebis, nos agnelles de remplacement et notre bélier, et nous n'avons pas encore de nourriture complémentaire de réserve à distribuer.

Au 30 septembre suivant : les agneaux de l'année sont vendus, de même que les brebis de réforme, et en tenant compte de la plus-value du troupeau, par différence, nous avons l'actif dont il y a lieu de déduire les achats faits depuis un an.

Une comptabilité exacte peut alors être établie, avec un bilan très près de la vérité.

Nous reproduisons plus loin le compte d'un troupeau de 20 brebis et d'un bélier, le tout composé d'animaux sélectionnés, avec vente d'une partie du lot pour la reproduction.

Nous tenons à faire remarquer que nous nous sommes placés dans les conditions les moins avantageuses, puisque nous comptons 4 brebis pour un hectare, alors qu'en réalité, on peut en avoir plus sur une même surface de pâturage.

COMPTE D'UN TROUPEAU DE 20 BREBIS
ET D'UN BELIER

(Animaux Sélectionnés)

Débit :

Location de 5 hectares d'herbages et impôts à 600 francs l'hectare (on admet qu'un hectare peut nourrir 4 brebis en hiver et 4 brebis et 8 agneaux en été)	3 000 »»
Intérêt 5 % pour l'achat de 20 brebis, valant 550 francs pièce et d'un bélier de 800 francs soit 11.800 francs	590 »»
Remplacement de 3 brebis réformées.....	1 750 »»
Main-d'œuvre au moment de l'agnelage.....	500 »»
Médicaments (traitement mensuel si on veut réussir)	100 »»
Nourriture supplémentaire à l'étable.....	1 000 »»
Amortissement du prix du bélier qui fera plusieurs années s'il réussit bien.....	200 »»
	<hr/>
	7.145 »»

Crédit.

Nos ventes ne comprennent que 30 agneaux au lieu de 35, car il en meurt toujours quelques-uns.

Vente de 10 agnelles inscrites au Flok-Book et destinées à la reproduction, moyenne 400 frs, soit	4 000 »»
Vente de 6 béliers à 500 francs moyenne.....	3 000 »»
Vente de 9 mâles et 5 agnelles pour la boucherie, pesant 45 kg. pièce à 6 frs. le kg : 45 x 14 x 6....	3.780 »»
Vente de 3 brebis réformées de 90 kg. à 4 frs....	1.080 »»
	<hr/>
	11.860 »»

Bénéfice : 11.860 frs. — 7.145 frs., soit 4.715 frs. auxquels il convient d'ajouter la valeur de la laine.

Voici maintenant le compte d'un troupeau plus nombreux (75 brebis environ) et qui représente assez bien le deuxième mode d'élevage dont nous avons parlé.

COMPTE D'UN TROUPEAU DE 75 BREBIS
ET 2 BELIERS ADULTES

Débit :

I. — Terrain 15 hectares	
Création d'herbages	
Clôtures	
Bâtiments	
Total 125.000 frs, à 5 % soit	6.250 »»
II. — Achat du mobilier vif : 50.000 frs. à 5 %, soit 2.500 frs.	
III. — Nourriture d'hiver	
Avoine en gerbes	2.500 frs
Betteraves	1.000 »»
Son	500 »»
Soit total	4.000 »»
IV. — Soins, médicaments et visites du vétérinaire	350 »»
V. — Main-d'œuvre : visite journalière du gardien qui assure la surveillance, la distribution de la nourriture, le nettoyage des bâtiments et frais divers :	
Octobre, novembre, décembre, janvier, février, 2 heures par jour.....	300 H
Mars, 5 heures par jour.....	150 H
Avril, 4 heures par jour.....	120 H
Mai, juin, juillet, août, septembre, 2 heures par jour.....	300 H
870 heures de travail à 3 francs de l'heure	2.610 »»
	<hr/>
Soit un débit total de.....	15.710 »»

Crédit :

75 brebis portières au 1^{er} mars 1936 :

1° Vendu pour la boucherie en août-septembre : 45 agneaux pesant en moyenne 42 K., soit.....	1.890 K.
Mais de ce poids, il y a lieu de déduire 4 K pour le jeûne de l'animal (convention avec le boucher)	180 K.
	<hr/>
Soit.....	1.710 K.

Soit 1.710 K. au prix forfaitaire de 6.50 pris sur place	11.115 »»
2° Vendu en août pour la reproduction 14 mâles à 350 francs.....	4.900 »»
Et 28 agnelles à 300 francs.....	8.400 »»
Gardé pour l'élevage : 1 mâle estimé.....	350 »»
14 agnelles estimées 300 francs chacune.....	4.200 »»
3° Vente de laine.....	1.950 »»
4° Plus-value sur 19 antenaises élevées sur place : 50 x 19	950 »»
(L'amortissement du matériel est compensé par la plus-value du terrain)	
Total du crédit.....	31.865 »»

Soit un bénéfice

(Pour cette année : 1 ^{er} octobre 1935 au 30 septembre 1936), de.....	31.865 »»
	— 15.710 »»

16.155 »»

Nous faisons remarquer que l'élevage aurait été porté à 100 brebis comme beaucoup d'éleveurs nous l'ont recommandé les bénéfiques eussent été proportionnellement plus élevés.

CONCLUSIONS

Au cours de ce bref exposé volontairement schématique, nous nous sommes efforcé de démontrer au lecteur que dans le département de la Manche, au climat doux et humide, au relief varié, parmi un pays bocager, vivait un mouton issu d'un croisement de la race du pays avec des moutons anglais.

Ce mouton, connu sous les noms de races de l'Avranchin et du Cotentin, depuis plus de trente ans, possède des qualités de précocité, de fécondité et de rusticité des plus remarquables qui en font un bétail d'élite des plus rémunérateurs.

L'élevage de nos races se fait en toute saison suivant le mode du plein air intégral et leur santé est bonne.

Nous avons tenu à bien éclaircir cette question de l'état sanitaire de notre troupeau, pour faire ressortir que, si des maladies nombreuses menacent nos moutons, il est aisément possible de les protéger, et de combattre efficacement les affections déclarées.

Nous avons aussi étudié les qualités de la viande, savoureuse, finement persillée, vendue sous le nom de Pré-Salé, et de la laine blanche et rugueuse.

Pour terminer, nous avons essayé de prouver que le mouton était un animal de bon rapport, à condition toutefois d'appliquer à son élevage des méthodes d'exploitation rationnelle.

Au cours de cet exposé, il nous a été donné de nous élever souvent contre des opinions toutes faites, des plus erronées, comme celles-ci :

Le mouton ne peut vivre que sur des jachères et sur des sols pauvres ;

Le mouton ne se soigne pas ;

Le mouton demande un berger et une bergerie ;

Le mouton ne paie pas son éleveur et doit disparaître.

Ce sont là des erreurs que nous avons essayé de combattre, et nous avons tenté de prouver le contraire en étudiant nos deux belles races de moutons de la Manche. Nous croyons avoir atteint le but poursuivi pour l'encouragement à l'élevage du mouton et nous serons suffisamment récompensés si travail a quelque utilité.

Plus de 100 éleveurs et 50 vétérinaires ont été interrogés : c'est leur opinion que nous avons développée ici, profitant ainsi de leur expérience et de l'observation des résultats acquis.

Notre conviction s'est ainsi enracinée fermement et notre confiance est totale dans la pratique et les profits de l'élevage du mouton d'herbage, sur notre sol plantureux où l'élevage bovin a donné de si merveilleux résultats depuis de longues années.

Les espèces bovine et ovine du département de la Manche sont semblables par bien des points. Nous espérons que nos races ovines atteindront le même développement et la même extension que notre race bovine Cotentine.

Nos moutons d'herbages sont appelés au meilleur avenir. Aux éleveurs de savoir, grâce à une bonne propagande, être les maîtres du marché, le jour très proche où le mouton d'herbage sera connu dans toute la France qui a besoin de refaire le troupeau ovin national.

Vu : le Professeur de l'École d'Alfort.

Signé : ETIENNE LETARD.

BIBLIOGRAPHIE

- AIGNEAUX. — Rapport sur l'adaptation du mouton de Boukhara. (Bibliothèque Nationale).
- BREART (G.). — L'élevage des ovins en France. Annuaire de l'Elevage Français 1934. (*Editions documentaires agricoles*).
- BOSSIÈRE. — Etude sur l'élevage du mouton dans le Monde. (B. N.).
- BOUFFLERD. — Rapport sur la prime d'honneur et sur les prix cultureux 1931 (Archives. Maison d'Agriculture St-Lo).
- CROISE. — Rapport sur la prime d'honneur et prix cultureux 1920-21.
- DADU. — Grande enquête agricole (1929). (Archives Maison d'Agriculture).
- DELAGARDE. — Discours prononcé le 16 août 1935 à Montebourg.
- DEGOIS. — Le livre du Bon Moutonnier 1932. Librairie de la Maison Rustique.
- DERIES (Léon). — La Manche en 1848. Librairie Barbaroux Saint-Lo, 1913.
- DIFFLOTH. — Zootechnie Générale : Elevage Moutons et Porcs (B. N. 1904).
- DRAEGER. — Développement Elevage Moutons Anglo Mérinos en France.
- DUPONT. — La laine de France.
- FELICE (Raoul de Felice). — La Basse-Normandie ; étude de géographie régionale - 1907 - Hachette.

- GIRARD et JANNIN. — La laine : *Revue des agriculteurs de France* : le Mouton. 1935.
- GIRARD. — La conduite générale de l'Élevage : Congrès du Mouton. 1929. Société Nationale à l'Encouragement à l'Agriculture.
- GOUBAUX (H.). — Le mouton de la Manche son élevage, son évolution pendant un siècle. Notes de l'auteur. 1921.
- GRANDIN, vétérinaire. — Le Cotentin, terre promise de l'Élevage : Millénaire de la Normandie, Coutances. 1932.
- GUERAUD de LAHARPE. — Les ovidés 1909 (B. N.).
- GUYOT et SIONNET. — L'élevage du mouton en Sologne 1910 (B. N.)
- HEBERT. — La Hague : *Annuaire de l'Enseignement Primaire*, Barbaroux Saint-Lo, 1902.
- JANNIN. — 1) Voir Girard.
2) Races ovines de France leur répartition dans le passé et le présent. — Congrès du mouton, 1929.
- LAUVRAY. — Discours prononcé le 16 août à Montebourg.
- LAVOINNE André. — Rapport sur la prime d'honneur de la Manche, 1905.
- LEMONNIER. — Rapport sur le concours de carcasses de Paris 1935. (Archives de Maison d'Agriculture, Saint-Lo).
- LEOUZON. — Le Mouton 1906 (B. N.)
- LOMINET *Gaston*. — Rapports au Ministère, à la Société d'Agriculture, Chambres d'Agriculture, etc...
Notes personnelles inédites (1927-1937)
- LOURDEL et OUZILLEAU. — La Charmoise, 1923.
- LURBE A. et VEZIN. — Le Mouton du Cotentin ; Races ovines du Littoral Nord de la Manche : *Revue de Zootechnique*, Mars 1927.
- MALABRE. — Organisation des Concours spéciaux du mouton. Archives de la Maison d'Agriculture de Saint-Lo.

- MASSE Auguste. — Syndicats d'élevage ovin : Annuaire de l'élevage français 1921. Editions documentaires Agricoles.
- METRAL. — Rapport sur l'exploitation de M. Samsom Samsom, à Sébeville, 1930 et 1931.
- MOUSSU. — Traité des principales maladies du mouton. Vigot 1923.
- NORMAND. — *Revue des Agriculteurs de France*.
- OUZILLEAU. — Voir Lourdel.
- PERRUCCHOT. — Le Mouton de France (B. N.) 1901.
- REBENTISCH. — Le Mouton du Suffolk. — 1920.
- REILLE-SOULT. (Baron). — L'élevage en plein air : *Revue des Agriculteurs de France*. Le mouton ; août 1935.
- ROMIER. — Société d'expansion économique ; rapport. La Laine.
- ROSSIGNOL. — Considération sur le troupeau ovin en Seine-et-Marne.
- ROUY. — *Revue des Agriculteurs de France*. Le Mouton ; août 1935.
- SIONNEST. — Le Mouton (B. N.). 1904.
- THIERRY. — Le Mouton (B. N.). 1912.
- TROUPEAU-HOUSSAY. — Moutons et Porcs d'herbage. — Le Mouton de rapport. 1935. Librairie de la Maison Rustique.
- VETEL. — Rapport annuel 1935. Maison Agriculture, St-Lo.
- VEZIN Charles. — La Race du Cotentin. — Maison Agriculture, Saint-Lo. — Evolution de l'agriculture dans la Manche en un siècle. Lemasson, Saint-Lo, 1930. L'élevage en plein air : Congrès du Mouton, 1929. (Société Nationale Encouragement à l'Agriculture).
- VEZIN et LURBE. — Voir Lurbe.
- WERZ. — L'élevage du Mouton en Australie, 1925. (B. N.).
- ZOLLA. — Les fibres textiles d'origine animales.

TEXTES CONSULTÉS AUX :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, SAINT-LO

Statistiques agricoles. — M. 10-1
M. 10-5

ENQUÊTE sur le Bétail faite en 1838 par l'Association Normande.

ENQUÊTE agricole de 1862.

ÉTUDE des races bovines locales par les Chambres consultatives d'agriculture en 1852.

BULLETIN de la Société d'Agriculture de l'Arrondissement de Valognes.

LETTRE au Ministre de l'Agriculture par Yvart.

RECUEIL de la Société d'Agriculture de l'Arrondissement d'Avranches.

MÉMOIRES du sieur de Gouberville.

LETTRE du Conseil Général aux Sous-Préfets : 26 Février 1849.

REponses du Sous-Préfet de Coutances, de Valognes, Mortain et Avranches.

RAPPORT du Sous-Préfet de Coutances au Préfet de la Manche, 1820.

RAPPORT du Sous-Préfet de Valognes au Préfet de la Manche, 1820.

LETTRE du 15 Thermidor an III.

LETTRE de la Commission d'Agriculture au Commandant Administrateur du département de la Manche.

LETTRE du 19 février 1808 du Sénateur Chaptal au Préfet du département.

LETTRE du Ministère de l'Intérieur ; « pour l'extension du mouton et son exploitation », 23 juin 1810. Note rédigée par M. Tessier.

REponse du Préfet : juillet 1810.

LETTRE du Sous-Préfet de Valognes à M. G. LEMAGNAC pour amélioration de la race ovine. 1842.

AVIS DE SUBVENTION pour achat de béliers de race anglaise. 1843.

RAPPORT DU PRÉFET DE LA MANCHE à son Excellence le Ministre de l'Intérieur, 1809.

ANNUAIRE des 5 départements de l'ancienne Normandie.

1855 22^e congrès.

1881 50^e congrès.

1886 52^e congrès.

1891 57^e congrès.

1921

MONOGRAPHIE AGRICOLE canton par canton, 1900.

Autres textes consultés :

Comptes-rendus du Conseil Général ;

Archives de la Société d'Agriculture ;

Direction des Contributions indirectes ;

Règlement pour le concours des moutons gras abattus en 1935.

Statut du Syndicat des Eleveurs de la race ovine de l'Avranchin.

Statut du Syndicat des Eleveurs de la race ovine du Cotentin.

Réveil de la Manche : 20 août 1936. Le mouton du Cotentin.

QUESTIONNAIRE

adressé à une centaine d'Éleveurs du Département

Nom du propriétaire.....

demeurant à..... (Manche)

DEMANDES

- 1°. — Superficie de la ferme :.....
- 2°. — Nature du sol et degré d'humidité :.....
- 3°. — Nombre de brebis et âge de celles-ci :.....
- 4°. — Nombre de béliers et âge de ceux-ci :.....
- 5°. — Nombre d'agneaux de l'année :.....
- 6°. — Age de la mise à la reproduction :.....
- 7°. — Poids moyen des agneaux :.....
 - a) au sevrage :.....
 - b) de 2 à 6 mois :.....
 - c) de 3 mois à 1 an :.....
- 8°. — Poids moyen de la toison :.....
- 9°. — Pourriez-vous joindre à votre réponse quelques brins de laine de brebis.....
- 10°. — Nombre de brebis ayant eu des naissances doubles ?.....
- 11°. — Nombre de brebis ayant eu des naissances triples ?.....
- 12°. — Brebis ayant eu des naissances plus nombreuses.....

- 13°. — Les animaux vivent-ils toute l'année dehors ? Nuit et jour ? ou jour seulement ?.....
- 14°. — Observations personnelles sur ce mode de vie.....
- 15°. — Les mères sont elles hebergées pour l'agnelage ?.....
- 16°. — Donnez-vous un supplément de nourriture ?.....
- a) pendant la gestation ?.....
- b) dans les pâturages voisins de la mer ?.....
- 17°. — Les animaux sont-ils au pacage ?.....
- a) dans les prés-salés ?.....
- b) dans les pâturages voisins de la mer ?.....
- c) dans les herbages ?.....
- a') avec les bovins ?.....
- b') après les bovins ?.....
- 18°. — Sont-ils inscrits au Flock-Book ?.....
- 19°. — Commes clôtures, avez-vous la haie vive, le grillage ou les piquets supportant plusieurs rangs de fils de fer ?
- 20°. — La vieille race indigène existe-t-elle encore dans le pays ?

TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction.....	1
CHAPITRE I. — Géographie.....	3
Climat.....	5
Régions naturelles.....	9
Mode de Tenure.....	13
Foires et Marchés.....	14
CHAPITRE II. — Historique.....	17
CHAPITRE III. — Moutons du Cotentin.....	31
Moutons de l'Avranchin.....	32
Qualité des deux races.....	35
Importance des moutons dans et hors du département.....	38
CHAPITRE IV. — Les Méthodes d'Élevage.....	45
Le mode de vie en plein air.....	50
CHAPITRE V. — Exploitation du mouton.....	61
CHAPITRE VI. — Amélioration.....	69
Concours.....	69
Syndicat d'Élevage.....	72
Livre Généalogique.....	73
CHAPITRE VII. — La Viande.....	77
CHAPITRE VIII. — La Laine.....	85
CHAPITRE IX. — Principales maladies du troupeau ovin de la Manche.....	93
CHAPITRE X. — L'élevage du Mouton envisagé au point de vue économique.....	107
Conclusions.....	113
Bibliographie.....	115
Questionnaire.....	112

Vu, le Directeur :

C. BRESSOU.

Vu, le Rapporteur :

E. LETARD.

Vu, le Doyen :

ROUSSY.

Vu, le Président :

GOSSET.

Vu et permis d'imprimer,

Le Recteur de l'Académie de Paris :

S. CHARLETY.

